

IMAGINER

le Québec souverain



proposition principale
adoptée lors du congrès 2005

TABLE DES MATIÈRES

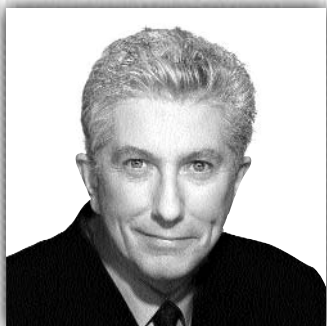
MOT DU PRÉSIDENT	6
AVANT-PROPOS	8
INTRODUCTION : Le Québec actuel ou le Québec de demain	9
1. LE QUÉBEC ACTUEL	9
Le Bloc Québécois reconnaît la nation canadienne	9
Le Canada ne reconnaît pas la nation québécoise	9
La situation financière du gouvernement du Québec se détériore	9
L'économie québécoise est ralentie	9
Les avancées sociales du Québec sont freinées	10
Le Québec est pratiquement impuissant face à la mondialisation	10
Le Québec doit aller de l'avant	11
2. LE QUÉBEC DE DEMAIN	11
Un Québec démocratique	11
Un Québec avec les moyens de ses ambitions	12
Un Québec prospère	12
Un Québec solidaire	12
Un Québec vert	13
Un Québec international	13
Un Québec qui innove	13
Le Québec va de l'avant	13
A. FAIRE PROGRESSER LE QUÉBEC ACTUEL	15
A.1 Défendre les intérêts du Québec	15
A.2 Ne pas reculer	15
A.3 Les compétences sociales	16
A.4 Des ajustements économiques et financiers	16
A.5 Autres demandes du Québec	17
A.6 Paver la voie	17
B. IMAGINER LE QUÉBEC DE DEMAIN	19
C. UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	20
D. UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN	21
D.1 Miser sur nous-mêmes	21
D.2 Les finances publiques du Québec souverain	21
Le vieillissement de la population et la dette publique	21
D.3 L'éducation et la culture, pierres d'assise	22
Les communications	23

	Le français, langue officielle du pays	24
D.4	Conjuguer la santé, le sport et la saine alimentation	24
	Une politique nationale des sports	24
D.5	Favoriser la pratique de l'activité physique	25
	Assurer une vie décente aux athlètes d'élite	25
	Favoriser la pratique du sport propre	25
	Une nourriture saine	26
	Préservation du code génétique	26
D.6	La pauvreté	26
D.7	La violence	27
	Permettre le droit de mourir dans la dignité	27
D.8	La participation civique : pour appartenir et contribuer	28
D.9	Conjuguer la société au féminin	29
D.10	Une politique de citoyenneté et d'immigration ambitieuse et humaine	30
D.11	La lutte contre l'exclusion	31
	Intégration des Québécois vivant dans les régions touchées par le chômage	31
	Intégration en emploi des Québécois issus de l'immigration	31
	Intégration des autochtones sur le marché du travail	31
	Une caisse québécoise et autonome d'assurance-emploi	32
	Favoriser la participation active des aînés	32
	Intégrer et clarifier les transferts aux individus	32
D.12	La solidarité territoriale	33
	Renverser le déclin démographique par la souveraineté	33
	La déconcentration	34
	Les retombées régionales de la souveraineté	34
	La représentation politique des régions	34
E.	UNE POLITIQUE ÉCONOMIQUE DURABLE	35
E.1	Les objectifs de développement économique durable	35
E.2	L'énergie québécoise	35
	Produire et exporter de l'énergie propre	35
	Sortir du carcan pétrolier	36
	Constituer un bas de laine vert	36
	Commercialiser les innovations québécoises	37
	Implantation d'une Bourse mondiale des permis échangeables	37
E.3	Les transports	37
	L'échec de la politique canadienne de transports	37
	Le transport aérien	38
	Le transport maritime	38
	Le transport routier	39
	Le transport ferroviaire	40
	Transport en commun et environnement	41
E.4	Une politique industrielle propre au Québec	41
	Principes de la politique commerciale et économique du Québec	42
	Principaux éléments de la politique industrielle et commerciale	42

	Développer l'économie du savoir	43
	Soutenir les industries stratégiques	44
	Soutenir les industries à forte intensité de main-d'œuvre	45
	Maintenir le rôle important de l'État québécois dans l'économie	45
	Maintenir le climat social sain qu'on retrouve au Québec	46
	Engager les acteurs sociaux et économiques dans l'élaboration de la politique économique	46
E.5	L'économie sociale	47
	Une économie prospère, solidaire et citoyenne	47
E.6	Une politique québécoise de l'agriculture	47
	Assurer la sécurité et la diversité alimentaire du Québec	48
	Assurer des revenus stables et suffisants	48
	Préserver l'environnement	49
E.7	Une politique des pêches durable	49
	L'exploitation durable des ressources	50
F.	LA POLITIQUE INTERNATIONALE DU QUÉBEC	52
F.1	Un partenariat avec le Canada	52
F.2	La politique étrangère du Québec	52
	L'identité	53
	Le multilatéralisme	53
	Prospérité et développement	54
F.3	La mise en œuvre de la politique étrangère du Québec	55
	Relations bilatérales	55
	Relations multilatérales	55
	La démocratisation dans l'établissement et la pratique de la politique étrangère	56
F.4	Politique de sécurité et de coopération internationale	57
	Le multilatéralisme comme instrument privilégié de sécurité collective et de coopération internationale	57
	L'équilibre entre la sécurité et la liberté	57
	L'équilibre entre la force et la coopération internationale	57
	Défense	57
	NORAD	58
	Le projet de bouclier antimissile	58
	Une armée québécoise	58
	L'armée de terre	58
	L'aviation	58
	Une marine adaptée aux besoins du Québec souverain	59
	Un collège militaire	59
	Une force québécoise d'aide à la reconstruction	59
	Rééquilibrer les efforts	59
	L'aide internationale du Québec souverain	60
G.	LES PREMIERS PEUPLES DANS UN QUÉBEC SOUVERAIN	61
CONCLUSION		65

MESSAGE DU CHEF DU BLOC QUÉBÉCOIS

Chères amies, chers amis,



Comme vous le savez, le Bloc Québécois s'est donné la tâche de défendre la différence québécoise à Ottawa et de promouvoir la souveraineté du Québec. Ces deux objectifs sont complémentaires, car la différence québécoise est à la source même du projet souverainiste. L'affirmation et la protection de cette différence, contre les forces d'uniformisation qui s'élèvent au sein de l'appareil fédéral, contribuent fortement à l'assise du mouvement souverainiste.

Ce travail que nous faisons à Ottawa nous a permis au cours des ans de décrire à la population québécoise les limites du cadre fédéral canadien. Le Bloc Québécois reconnaît la nation canadienne. L'inverse n'est pas vrai. Le gouvernement du Canada refuse toujours de reconnaître la nation québécoise et tout ce qui en découle. Cela limite très sérieusement la capacité du Québec à définir lui-même son propre avenir et cela a des conséquences concrètes dans la vie quotidienne des Québécoises et des Québécois.

La nation québécoise est privée de la capacité et de la liberté de faire des choix démocratiques. Chaque jour, le Canada impose ses décisions au Québec, y compris dans des domaines qui, selon la Constitution canadienne, ne devraient relever que du Québec.

Le déséquilibre fiscal fait en sorte que le seul État contrôlé par les Québécoises et les Québécois est dans une situation financière périlleuse, alors même que notre richesse collective est une des plus élevées du monde¹. La croissance de l'économie québécoise est ralentie par les décisions qui sont prises par le gouvernement fédéral et qui, trop souvent, vont à l'encontre des intérêts du Québec. Les innovations et les avancées sociales du Québec sont freinées par Ottawa. Finalement, en étant absent des forums internationaux, le Québec est pratiquement impuissant face aux dérives de la mondialisation.

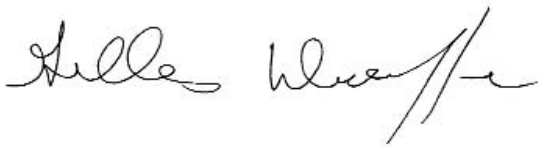
Toutes ces entraves à la marche en avant du Québec justifient pleinement le projet souverainiste. Nous devons continuer à protéger nos acquis. Mais il ne suffit pas de réagir. Il faut aller plus loin, faire des propositions et offrir des perspectives nouvelles, de façon à susciter l'enthousiasme des Québécoises et des Québécois. C'est le sens de l'exercice auquel nous sommes conviés.

La souveraineté, c'est en définitive la liberté, pour les Québécoises et les Québécois, de décider eux-mêmes de leur avenir. C'est la liberté d'utiliser nos impôts pour atteindre nos objectifs, selon nos priorités et nos intérêts. C'est la liberté de faire nos lois, en fonction de nos valeurs. Et c'est aussi la liberté de construire de nouveaux partenariats avec les autres nations du monde.

¹ Avec un revenu par habitant de 27 900 \$ en 2003 (en dollars américain, sur la base de la parité du pouvoir d'achat) la nation québécoise devance l'Allemagne et l'Italie, et est à égalité avec le Japon. Ces chiffres proviennent de l'Institut de la statistique du Québec et de l'OCDE.

Cette liberté nous permet d'imaginer ce que pourra être le Québec de demain pour toutes les Québécoises et tous les Québécois, de toutes les régions, d'aujourd'hui et de demain. La valeur fondamentale de cette liberté, c'est la possibilité qu'elle nous offre de construire un pays propre au Québec.

En terminant, permettez-moi de remercier les membres du comité de la proposition principale pour leur travail et leur dévouement à la souveraineté du Québec.



Gilles Duceppe
Chef du Bloc Québécois

AVANT-PROPOS

Le Bloc Québécois est un parti politique qui se consacre entièrement à la promotion de la souveraineté et à la défense des intérêts du Québec à Ottawa.

Le travail quotidien du Bloc Québécois l'amène à défendre les intérêts du Québec au sein du Parlement du Canada. Cette tâche a fait en sorte qu'au cours des années, ses membres et son aile parlementaire ont développé une expertise dans les domaines qui sont l'apanage des pays souverains, comme le commerce international, la sécurité, les affaires étrangères ou la coopération internationale, de même que sur des questions plus larges comme la mondialisation ou le développement durable.

En intervenant sur des questions touchant aux pouvoirs d'un pays souverain, le Bloc Québécois a développé une vision des principes et des politiques qui doivent guider le gouvernement, selon les valeurs et les intérêts des gens de ce pays souverain. Cette proposition principale en fait état.

**LE SOCLE SUR LEQUEL
REPOSE L'ENGAGEMENT
DU BLOC QUÉBÉCOIS,
C'EST LA DIFFÉRENCE
QUÉBÉCOISE.**

Le socle sur lequel repose l'engagement du Bloc Québécois, c'est la différence québécoise. Cette différence, c'est la principale richesse des Québécoises et des Québécois. Elle s'exprime en tout premier lieu par la langue française, la langue publique commune du Québec. Elle repose sur une histoire particulière, des institutions qui sont propres au Québec, sur des valeurs, sur une culture et sur des façons de faire différentes qui fondent la nation québécoise. Cette différence s'appuie sur des valeurs universelles comme la démocratie, les droits fondamentaux de la personne, le droit international et la volonté de résoudre pacifiquement les conflits.

**POUR PROTÉGER
ET ASSURER
LE DÉVELOPPEMENT DE
LA NATION QUÉBÉCOISE
ET DE SA DIFFÉRENCE,
LA SOUVERAINÉTÉ
DU QUÉBEC
EST NÉCESSAIRE.**

Pour protéger et assurer le développement de la nation québécoise et de sa différence, la souveraineté du Québec est nécessaire. Le meilleur pays possible pour les Québécoises et les Québécois de toutes les régions et de toutes origines, c'est indéniablement le Québec.

LE QUÉBEC ACTUEL OU LE QUÉBEC DE DEMAIN

1. LE QUÉBEC ACTUEL

Le Bloc Québécois reconnaît la nation canadienne

Le Bloc Québécois reconnaît la nation canadienne qui, si elle est différente de la nation québécoise, n'en est pas moins admirable à bien des égards. Plusieurs des valeurs et des intérêts du Canada sont partagés par le Québec.

Au cours des 45 dernières années, le Québec a su progresser dans tous les domaines, et ce malgré les nombreux obstacles posés sur son chemin par le cadre fédéral canadien et en particulier par le gouvernement fédéral.

Le Canada ne reconnaît pas la nation québécoise

Le plus sérieux et le plus fondamental de ces obstacles est sans doute le refus du Canada de reconnaître pleinement la nation québécoise et tout ce que cela implique dans tous les domaines. Un vote tenu sur cette question à la Chambre des communes à l'automne 2003 l'a encore une fois démontré.

La situation du Québec est préoccupante, et ce dans bien des aspects de sa vie collective. Depuis 1982, la marge d'autonomie québécoise a été réduite. Le Comité sur le déséquilibre fiscal présidé par Jacques Léonard a démontré que le gouvernement fédéral dépense maintenant davantage dans les champs de compétence du Québec que ceux qui relèvent de ses propres compétences. Cela fait en sorte que le Canada impose ses choix au Québec dans tous les domaines. Les Québécoises et les Québécois sont ainsi privés de la capacité de faire des choix démocratiques.

La situation financière du gouvernement du Québec se détériore

La situation financière du Gouvernement du Québec, le seul gouvernement contrôlé par la nation québécoise, s'est également beaucoup détériorée. Au point où les seuls choix devant lesquels se retrouvent les gouvernements successifs du Québec sont négatifs : augmenter les impôts, augmenter la dette ou couper sombrement dans les programmes sociaux. Pourtant, la nation québécoise, avec un PIB de 34 000 \$ par habitant, est l'une des plus prospères qui soit. La situation financière de l'État québécois prend une tournure de plus en plus inquiétante.

L'économie québécoise est ralentie

L'économie québécoise est performante malgré les obstacles importants imposés par le gouvernement fédéral et le cadre fédéral canadien. Ses intérêts commerciaux ne sont pas défendus et promus par le Canada avec toute la vigueur et les moyens dont disposent les pays souverains. Qu'il suffise de mentionner la question du bois d'œuvre. En matière énergétique, l'économie canadienne repose de plus en plus sur la production et la combustion des énergies fossiles. L'économie québécoise, au contraire, repose de plus en plus sur les énergies vertes. Le Canada et le Québec prennent des chemins diamétralement opposés.

Les décisions économiques du gouvernement fédéral ont été largement prises en fonction d'une logique est-ouest et de considérations politiques liées à l'unité canadienne. Cela va à

LE CANADA IMPOSE SES CHOIX AU QUÉBEC DANS TOUS LES DOMAINES. LES QUÉBÉCOISES ET LES QUÉBÉCOIS SONT AINSI PRIVÉS DE LA CAPACITÉ DE FAIRE DES CHOIX DÉMOCRATIQUES.

LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS PREND UNE TOURNURE DE PLUS EN PLUS INQUIÉTANTE.

LES DÉCISIONS ÉCONOMIQUES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ONT ÉTÉ LARGEMENT PRISES EN FONCTION D'UNE LOGIQUE EST-OUEST ET DE CONSIDÉRATIONS POLITIQUES LIÉES À L'UNITÉ CANADIENNE. CELA VA À L'ENCONTRE DES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES DU QUÉBEC.

LES MESURES QUI ONT PERMIS AU QUÉBEC DE DEVENIR LA SOCIÉTÉ OÙ LA RICHESSE EST LA MIEUX DISTRIBUÉE EN AMÉRIQUE DU NORD SONT MENACÉES.

LE QUÉBEC EST PRATIQUEMENT ABSENT DE LA SCÈNE INTERNATIONALE, CE QUI LUI COÛTE DE PLUS EN PLUS CHER.

l'encontre des intérêts économiques du Québec, davantage orientés selon un axe Nord-Sud. De même, le Québec a depuis longtemps choisi de miser sur la recherche et développement (R & D), mais le gouvernement fédéral traîne de la patte à cet égard, freinant ainsi le développement souhaité par le Québec. Aussi, les dépenses structurantes du gouvernement fédéral en matière de défense, de recherche dans les laboratoires fédéraux ou en achats de biens et services désavantagent le Québec. La croissance de l'économie québécoise en est ralentie.

Les avancées sociales du Québec sont freinées

En matière sociale, le Québec est une société innovatrice et solidaire. Là encore, il aura fallu 30 ans au Québec pour rapatrier – en partie seulement – la formation de la main-d'œuvre, tandis qu'il aura fallu attendre dix ans avant la création du programme québécois de congés parentaux. Le programme de garderies a été créé malgré le déséquilibre fiscal, tandis que le système québécois d'éducation, un fleuron de la révolution tranquille et le cœur du développement économique, social et culturel du Québec, est sous-financé.

Les lois québécoises du travail, qui ont assuré la paix sociale au Québec, ne profitent toujours pas aux Québécoises et aux Québécois qui oeuvrent sous les lois fédérales du travail. Les mesures qui ont permis au Québec de devenir la société où la richesse est la mieux distribuée en Amérique du Nord sont menacées. Pis encore, les fondements du modèle social qui ont permis au Québec d'afficher le plus bas taux de crimes violents en Amérique du Nord ont été remis en question, entre autres par la loi fédérale sur les jeunes contrevenants. Les avancées et les innovations sociales du Québec sont freinées.

Le Québec est pratiquement impuissant face à la mondialisation

Enfin, la mondialisation est sans doute le phénomène marquant de la fin du 20^e siècle et du début du 21^e siècle. Ce phénomène traverse toutes les sphères de la vie humaine : économie, culture, science, sécurité ou société. Plusieurs des décisions qui conditionnent la vie des Québécoises et des Québécois sont prises par les pays souverains au sein des forums internationaux. Le Québec est pratiquement absent de la scène internationale, ce qui lui coûte de plus en plus cher.

L'impossibilité pour le Québec de défendre lui-même ses intérêts commerciaux, l'absence de moyens suffisants pour mettre en œuvre une politique ambitieuse d'immigration, l'impossibilité de promouvoir une image de marque du Québec ou de promouvoir son identité et ses valeurs ont un coût politique, économique, culturel et humain incalculable. Le Québec est pratiquement impuissant face à la direction que prend la mondialisation.

Les Québécoises et les Québécois sont donc de plus en plus privés de la capacité de faire des choix démocratiques ; la situation financière du seul État contrôlé par la nation québécoise est de plus en plus inquiétante ; la croissance de l'économie québécoise est ralentie ; les avancées et les innovations sociales du Québec sont freinées et le Québec est pratiquement impuissant face à la mondialisation.

Le Québec doit aller de l'avant

Bien sûr, il y a moyen pour le Québec actuel de progresser dans certains domaines. Mais les progrès sont lents et contrebalancés par des reculs importants. Le Québec dépense actuellement beaucoup de son énergie à négocier avec neuf provinces, trois territoires et le gouvernement fédéral pour ne pas trop reculer. Le mieux que le Québec actuel puisse espérer en demeurant dans la fédération canadienne, c'est de ne pas trop reculer.

C'est une des fonctions du Bloc Québécois que de s'y employer quotidiennement et il continuera de le faire. Mais le Québec ne peut avoir pour seule ambition de ne pas trop reculer. Il doit aller de l'avant.

Les griefs québécois à l'endroit du cadre fédéral canadien sont sérieux et nombreux et ils justifient pleinement le projet souverainiste. Il faut cependant aller plus loin et ouvrir des perspectives sur la souveraineté. Et il faut inscrire ces perspectives dans les préoccupations des Québécoises et des Québécois.

Pour créer l'enthousiasme autour du projet souverainiste, le Bloc Québécois considère qu'il faut envisager l'avenir autrement. Il faut opposer aux arguments de peur et au négativisme, la confiance, l'optimisme et la liberté de choisir. Plutôt que de ressasser sans cesse les échecs du passé, il faut construire avec détermination sur nos forces et nos réussites. Et nous réussirons en misant sur ce qui fait la force du Québec, sur ce qui lui est propre.

2. LE QUÉBEC DE DEMAIN

Le Bloc Québécois propose aux Québécoises et aux Québécois d'imaginer le Québec souverain, sans les entraves du fédéralisme canadien.

Nous avons choisi de faire des propositions essentiellement dans les domaines où le Bloc Québécois a développé une expertise, c'est-à-dire dans les domaines qui sont l'apanage des pays souverains, tel le Canada. Le portrait qui se dégage de cet exercice est franchement enthousiasmant. Imaginer le Québec souverain ouvre des possibilités hors de la portée du Québec actuel. Ces possibilités sont pourtant bien réelles et réalistes pour un pays souverain. Surtout pour un pays comme le Québec qui part sur la base de réussites indéniables dans bien des domaines de l'activité humaine.

Un Québec démocratique

Le Québec souverain sera plus démocratique. Les Québécoises et les Québécois auront la possibilité, dans le Québec souverain, de faire leurs propres choix démocratiques et de les mettre en œuvre, puisqu'ils disposeront des outils politiques, financiers et juridiques d'un pays souverain. Ce sera particulièrement évident sur les questions internationales et de mondialisation, puisque la population québécoise aura une prise directe sur le gouvernement qui les représente dans les forums internationaux.

Le Québec souverain aura la capacité d'intégrer l'ensemble de ses politiques de façon cohérente, ce qui permettra d'éliminer bon nombre des contradictions et du gaspillage de ressources financières et d'énergie qui caractérisent la situation actuelle.

**LE MIEUX QUE
LE QUÉBEC ACTUEL
PUISSE ESPÉRER
EN DEMEURANT DANS
LA FÉDÉRATION
CANADIENNE, C'EST DE
NE PAS TROP RECULER.**

**IL FAUT OPPOSER AUX
ARGUMENTS DE PEUR
ET AU NÉGATIVISME,
LA CONFIANCE,
L'OPTIMISME ET
LA LIBERTÉ DE CHOISIR.**

**IMAGINER LE QUÉBEC
SOUVERAIN OUVRE
DES POSSIBILITÉS
HORS DE LA PORTÉE
DU QUÉBEC ACTUEL.**

**LE QUÉBEC SOUVERAIN
AURA LA CAPACITÉ
D'INTÉGRER
L'ENSEMBLE DE SES
POLITIQUES DE FAÇON
COHÉRENTE, CE QUI
PERMETTRA D'ÉLIMINER
BON NOMBRE DES
CONTRADICTIONS
ET DU GASPILLAGE
DE RESSOURCES
FINANCIÈRES
ET D'ÉNERGIE.**

**LE QUÉBEC SOUVERAIN
OFFRIRA LA POSSIBILITÉ
AUX QUÉBÉCOISES
ET AUX QUÉBÉCOIS
DE CHOISIR
DES ORIENTATIONS
FINANCIÈRES QUI
FERONT PROGRESSER
LE QUÉBEC.**

**LE QUÉBEC SOUVERAIN
PERMETTRA
D'ACCÉLÉRER
LA CROISSANCE
ÉCONOMIQUE.**

**LE QUÉBEC SOUVERAIN
POURRA METTRE EN
ŒUVRE SA POLITIQUE
SOCIALE SANS
ENTRAVES.**

Le Bloc Québécois propose, par exemple, que la politique étrangère soit conçue et mise en œuvre à partir du modèle québécois de concertation et que les traités négociés par le gouvernement soient approuvés par l'Assemblée nationale ou, à l'occasion de traités d'importance majeure, fassent l'objet d'une consultation populaire².

Un Québec avec les moyens de ses ambitions

Le Québec souverain aura les moyens financiers de ses ambitions. Le Québec souverain offrira la possibilité aux Québécoises et aux Québécois de choisir des orientations financières qui feront progresser le Québec. Il sera alors possible de prendre des décisions qui permettront au Québec de stabiliser sa dette et, donc, d'en réduire le poids par rapport à sa richesse globale, tout en investissant dans ses programmes sociaux. À mesure que la croissance économique le permettra, il pourra réduire ses impôts.

Le Bloc Québécois propose, par exemple, que le Québec souverain se dote d'une politique énergétique durable et orientée vers l'exportation d'énergie verte qui lui permettra de constituer un « bas de laine vert » pour transformer son économie et son mode de vie.

Un Québec prospère

Le Québec souverain permettra d'accélérer la croissance économique. Le Québec souverain contrôlera tous les impôts et taxes perçus sur son territoire et tous les instruments législatifs. Il effectuera sur son territoire la presque totalité de ses dépenses, y compris de ses dépenses structurantes. Il définira, en fonction de ses propres intérêts, sa politique commerciale et industrielle.

Le Bloc Québécois propose, par exemple, une politique intégrée des transports qui permettra de dynamiser les aéroports de la région de Montréal et de Québec, d'accélérer les investissements autoroutiers et de développer une véritable politique des transports maritime et ferroviaire.

Le Québec souverain sera en mesure d'intensifier les investissements en recherche et développement, notamment par l'établissement de laboratoires publics sur son territoire et de politiques fiscales complètes.

L'appareil diplomatique du Québec souverain sera pleinement en mesure de défendre et de promouvoir les intérêts commerciaux du Québec sur la scène internationale et d'attirer bien plus efficacement les investissements étrangers.

Un Québec solidaire

Le Québec souverain pourra mettre en œuvre sa politique sociale sans entraves. Le Québec souverain pourra enfin implanter sa politique familiale. Ses lois du travail progressistes seront accessibles à toutes et à tous. Il permettra de moduler les programmes sociaux – en concertation avec les partenaires socioéconomiques – selon les besoins réels et divers de toutes les

² Le Bloc Québécois a choisi de ne pas faire de propositions sur la question de la réforme des institutions démocratiques du Québec, d'une part parce que ce débat est déjà solidement engagé au Québec et, d'autre part, parce que ce n'est pas d'Ottawa qu'un tel débat doit prendre forme.

composantes de la société québécoise et de toutes les régions du Québec.

Le Bloc Québécois propose, par exemple, la création d'une caisse québécoise et autonome d'assurance-emploi dont les programmes seront adaptés aux réalités vécues par les Québécoises et les Québécois.

Un Québec vert

Le Québec souverain disposera de tous les outils pour améliorer la qualité de vie de sa population et de son environnement et pour contribuer à l'amélioration de l'environnement de la planète. Le Bloc Québécois propose, par exemple, que le Québec souverain se lance un défi à lui-même en se donnant l'objectif de réduire considérablement sa consommation de pétrole d'ici 2025. Cet objectif, en plus de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie et de l'environnement, permettra de développer des technologies propres, ce qui stimulera l'économie québécoise.

Le Bloc Québécois propose aussi que le Québec augmente substantiellement sa production d'énergie propre en développant au maximum son potentiel hydroélectrique et éolien.

Un Québec international

Le Québec souverain permettra aux Québécoises et aux Québécois de protéger et de développer leur culture et leur identité et de participer pleinement à la construction du monde avec leurs valeurs et leur identité. Par exemple, le Bloc Québécois propose de rééquilibrer les efforts consentis en matière de sécurité et d'aide internationale en consacrant davantage d'efforts du côté de l'aide au développement et moins en matière de sécurité. Le Québec souverain sera également en mesure de forger des partenariats avec les autres pays souverains, y compris avec le Canada qui sera sans nul doute un partenaire privilégié.

Le Bloc Québécois propose, par exemple, que le Québec souverain lance des négociations avec l'Union européenne pour la conclusion d'une entente de libre-échange. Le Québec souverain sera en mesure de participer au mouvement visant à infléchir le cours actuel de la mondialisation et contribuer à en faire un phénomène au service des êtres humains, ici comme ailleurs.

Un Québec qui innove

La souveraineté donnera une grande liberté au Québec d'innover dans tous les domaines.

En matière de politique étrangère, le Bloc Québécois propose la création d'une Force d'aide à la reconstruction. En matière environnementale, le Bloc Québécois propose l'implantation, à Montréal, d'une bourse des permis échangeables dans le cadre du Protocole de Kyoto.

Le Québec va de l'avant

Depuis le référendum de 1995, le mouvement souverainiste – et notamment le Bloc Québécois – a beaucoup réfléchi sur les questions de citoyenneté, de mondialisation, de développement durable et de relations avec les nations autochtones. Ces discussions ne se sont pas déroulées en vase clos mais plutôt dans un dialogue constant avec la population. Ce dialogue doit se poursuivre.

**LE QUÉBEC SOUVERAIN
DISPOSERA DE TOUS
LES OUTILS POUR
AMÉLIORER LA QUALITÉ
DE VIE DE SA
POPULATION ET DE
SON ENVIRONNEMENT
ET POUR CONTRIBUER
À L'AMÉLIORATION DE
L'ENVIRONNEMENT
DE LA PLANÈTE.**

**LE QUÉBEC SOUVERAIN
PERMETTRA AUX
QUÉBÉCOISES ET
AUX QUÉBÉCOIS
DE PROTÉGER
ET DE DÉVELOPPER
LEUR CULTURE ET
LEUR IDENTITÉ
ET DE PARTICIPER
PLEINEMENT À
LA CONSTRUCTION
DU MONDE AVEC
LEURS VALEURS ET
LEUR IDENTITÉ.**

**LA SOUVERAINETÉ
DONNERA UNE GRANDE
LIBERTÉ AU QUÉBEC
D'INNOVER DANS
TOUS LES DOMAINES.**

**LES QUÉBÉCOISES ET
LES QUÉBÉCOIS ISSUS
DE L'IMMIGRATION
SE RALLIENT DE PLUS
EN PLUS NOMBREUX
AU PROJET
SOVERAINISTE.**

**LA PAIX DES BRAVES A
MARQUÉ UNE ÉTAPE
DÉCISIVE DANS
LE RAPPROCHEMENT DE
LA NATION QUÉBÉCOISE
ET DE LA NATION CRIE.**

**LE QUÉBEC
SE TRANSFORME ET
VA DE L'AVANT. LE BLOC
QUÉBÉCOIS COMPTE
BIEN PARTICIPER À
CE MOUVEMENT.**

**IMAGINONS, ENSEMBLE,
LE QUÉBEC DE DEMAIN.**

Les débats sur la citoyenneté et un plus grand pluralisme ont permis de définir clairement la citoyenneté québécoise, ce qui a fait en sorte que les Québécoises et les Québécois issus de l'immigration se rallient de plus en plus nombreux au projet souverainiste.

La Paix des Braves a marqué une étape décisive dans le rapprochement de la nation québécoise et de la nation crie. Ce modèle de partenariat, dont l'assise est la reconnaissance mutuelle, fait des petits et de plus en plus d'autochtones appuient, eux aussi, le projet souverainiste québécois.

Les jeunes Québécoises et Québécois, préoccupés en particulier par les questions de mondialisation, de développement durable et de famille, réalisent que ces préoccupations trouvent écho au sein du Bloc Québécois et que, pour infléchir l'avenir, ils ne seront jamais aussi bien servis que par un pays qu'ils contrôleront entièrement : le Québec souverain.

Le Québec se transforme et va de l'avant. Le Bloc Québécois compte bien participer à ce mouvement. Il faut, bien sûr, continuer à identifier les entraves qui freinent le Québec actuel et tenter de les aplanir. Le Bloc Québécois s'y emploie quotidiennement à Ottawa. Mais il faut aussi passer des récriminations à l'imagination. Imaginons, ensemble, le Québec de demain.

A. FAIRE PROGRESSER LE QUÉBEC ACTUEL

Depuis ses débuts, le Bloc Québécois s'est donné une double tâche : promouvoir le projet souverainiste et défendre les intérêts du Québec à Ottawa. Le Bloc Québécois pratique la politique de la confiance et tente de faire progresser le Québec dans le cadre actuel, en faisant le pari que les Québécoises et les Québécois seront d'autant plus disposés et prêts à faire la souveraineté qu'ils auront confiance en l'avenir et qu'ils assumeront davantage de responsabilités.

A.1 DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DU QUÉBEC

Le Bloc Québécois votera, à la Chambre des communes, enjeu par enjeu, selon les meilleurs intérêts du Québec :

- a. le Bloc Québécois défendra les consensus de l'Assemblée nationale du Québec ;
- b. le Bloc Québécois tentera de préserver et d'augmenter l'autonomie du Québec dans tous les domaines ;
- c. le Bloc Québécois se fera le porteur des valeurs et des intérêts du Québec dans les domaines de compétence fédérale.

A.2 NE PAS RECULER

À la suite de la Conférence des premiers ministres sur la santé, il a été convenu que le Québec et les provinces qui le désirent pourraient bénéficier de l'entente financière qui a été conclue à cette occasion, sans pour autant se voir imposer les intrusions du gouvernement fédéral en santé. Des représentants du gouvernement fédéral ont avancé le terme de « fédéralisme asymétrique » pour qualifier cette entente. En fait, il s'agit plutôt « d'intrusions asymétriques ».

En effet, tout ce que le Québec et les provinces qui voulaient s'en prévaloir ont obtenu, c'est le respect du statu quo, puisque la santé est une compétence exclusive du Québec, selon l'actuelle Constitution canadienne. Tout ce que le Québec a obtenu, en fin de compte, c'est le statut quo.

Pour souligner le changement intervenu et cette nouvelle approche de soi-disant « fédéralisme asymétrique », les membres du gouvernement fédéral actuel mentionnent également l'entente de principe intervenue sur la question du programme québécois de congés parentaux³. Il faut noter que ces ententes ne constituent pas une première, des ententes du même type étant intervenues en matière d'immigration et, plus récemment, de formation de la main-d'œuvre.

Le Bloc Québécois est un parti souverainiste. Il n'est pas un parti fédéraliste. Le mandat particulier du Bloc Québécois l'amène toutefois à défendre avec vigueur la différence québécoise, à forcer le gouvernement fédéral à respecter intégralement les compétences du gouvernement du Québec et à signer des ententes avec le Québec et les provinces qui le désirent, prévoyant notamment un droit de retrait avec pleine compensation.

**LES QUÉBÉCOISES ET
LES QUÉBÉCOIS SERONT
D'AUTANT PLUS
DISPOSÉS ET PRÊTS À
FAIRE LA SOUVERAINETÉ
QU'ILS AURONT
CONFIANCE EN L'AVENIR
ET QU'ILS ASSUMERONT
DAVANTAGE
DE RESPONSABILITÉS.**

**TOUT CE QUE LE QUÉBEC
A OBTENU, EN FIN
DE COMPTE, C'EST
LE STATUT QUO.**

³ Rappelons que cette entente n'a toujours pas été réalisée et que le gouvernement fédéral a porté en appel la décision de la Cour d'appel du Québec sur cette question.

**UNE SÉRIE D'ENTENTES
ET DE DISPOSITIONS
QUI PERMETTRAIENT
AU QUÉBEC D'ALLER
DE L'AVANT DANS
DES CHAMPS DE
COMPÉTENCE QUI, POUR
LA PLUPART, RELÈVENT
DÉJÀ DU QUÉBEC.**

**EN MATIÈRE
ÉCONOMIQUE ET
FINANCIÈRE, LE QUÉBEC
ET LE BLOC QUÉBÉCOIS
RÉCLAMENT DEPUIS
LONGTEMPS CERTAINS
AJUSTEMENTS.**

Le Bloc Québécois prend donc acte de la volonté affichée par l'actuel gouvernement fédéral de mettre en application ce type d'entente particulière avec le Québec, d'autant plus qu'il y a lui-même travaillé depuis ses débuts. Le Bloc Québécois a beaucoup contribué, par exemple, au rapatriement des programmes de formation de la main-d'œuvre en 1997, à l'entente sur la question des Bourses du millénaire et, dernièrement, à la conclusion d'une entente de principe sur les congés parentaux.

A.3 LES COMPÉTENCES SOCIALES

En matière sociale, les orientations prises par le Québec et le Canada divergent à bien des égards, comme le Bloc Québécois le souligne depuis longtemps. Il y a, dans ce domaine, une série d'ententes et de dispositions qui permettraient au Québec d'aller de l'avant dans des champs de compétence qui, pour la plupart, relèvent déjà du Québec. En voici quelques-unes :

- a. compléter l'entente de transfert du gouvernement fédéral vers le gouvernement du Québec des compétences et des ressources financières en matière de formation de la main-d'œuvre pour les jeunes, les personnes handicapées, les immigrants et les femmes ;
- b. un amendement à la Loi sur les jeunes contrevenants précisant que cette loi ne s'applique pas sur le territoire du Québec et que cette compétence est transférée au gouvernement du Québec ;
- c. transférer au Québec la responsabilité en matière de congés de compassion avec pleine compensation financière ;
- d. transférer au Québec la responsabilité en matière de logement social avec pleine compensation financière ;
- e. accorder au Québec un droit de retrait avec pleine compensation de tout programme fédéral de garderies ;
- f. mettre en œuvre l'entente de principe sur les congés parentaux avec pleine compensation financière et retirer l'appel du gouvernement fédéral relatif au jugement de la Cour d'appel du Québec sur la question des congés parentaux ;
- g. amender les lois fédérales du travail en y insérant une disposition prévoyant l'harmonisation avec le Québec – ou toute province qui le désire – en matière de retrait préventif pour les femmes enceintes ou qui allaitent (avec pleine compensation), ainsi que l'interdiction pour un employeur d'avoir recours à des briseurs de grève.

A.4 DES AJUSTEMENTS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

En matière économique et financière, le Québec et le Bloc Québécois réclament depuis longtemps certains ajustements. En voici quelques-uns :

- a. le transfert de ressources fiscales au Québec, de façon à remplacer les transferts du gouvernement fédéral en matière de santé, d'éducation postsecondaire et de programmes sociaux – des champs de compétence exclusifs du Québec – par des recettes autonomes ;
- b. le transfert au Québec des sommes allouées à l'agriculture ;
- c. la rétrocession au Québec des infrastructures maritimes, avec pleine compensation financière ;

- d. le transfert de la part du Québec des sommes consenties à la Commission canadienne du tourisme;
- e. le transfert au gouvernement du Québec de l'administration des pêches en ce qui a trait au partage des contingents québécois entre les différentes flottilles, la conservation et la surveillance, le tout avec pleine compensation financière.

A.5 AUTRES DEMANDES DU QUÉBEC

Dans bien d'autres domaines, le Bloc Québécois réclame depuis longtemps des ententes pour le Québec. En voici quelques exemples :

- a. application de la doctrine Gérin-Lajoie qui permet au Québec d'obtenir une représentation officielle dans les forums internationaux où sont discutés des questions de la compétence du Québec;
- b. le retrait du gouvernement fédéral du financement de la culture et du domaine des télécommunications, avec pleine compensation financière;
- c. le transfert du gouvernement fédéral au Québec des ressources financières actuellement consacrées à la recherche universitaire, à la recherche fondamentale et à l'innovation;
- d. disposition prévoyant que la loi fédérale sur l'évaluation environnementale ne s'applique pas sur le territoire québécois, où seule la loi québécoise s'applique de plein droit;
- e. que le gouvernement fédéral modifie la Loi sur l'impôt afin d'interdire l'utilisation des paradis fiscaux;
- f. que le gouvernement fédéral cesse de soutenir l'industrie pétrolière;
- g. que le gouvernement fédéral adopte une loi afin que l'étiquetage des OGM soit obligatoire;
- h. que le gouvernement fédéral ratifie le Protocole de Carthagène sur la biodiversité;
- i. que le gouvernement fédéral crée des régions sanitaires pour éviter les crises telles que celle de la vache folle.

A.6 PAVER LA VOIE

Le Bloc Québécois travaillera à la réalisation de ces ententes pour le Québec, en misant principalement sur les consensus de l'Assemblée nationale et de la société québécoise. Ce programme, s'il est ambitieux, est réalisable sans modification constitutionnelle. Il suffit que le gouvernement fédéral ait la volonté politique de l'appliquer.

Il faut d'ailleurs noter que ce genre d'entente ne constitue en aucun cas un précédent. Dès 1954, Ottawa et Québec s'entendaient sur la création du ministère québécois du Revenu, tandis qu'en 1964 le Québec créait la Régie des rentes. Durant les années 70, une entente est également intervenue en matière d'immigration. À chaque fois, les provinces canadiennes avaient la possibilité de se prévaloir de ces ententes.

La réalisation partielle ou complète de ce programme ne peut qu'être bénéfique pour le Québec. Le Bloc Québécois fait le pari que les progrès réalisés donneront encore plus confiance

**LE BLOC QUÉBÉCOIS
RÉCLAME DEPUIS
LONGTEMPS OBTENIR
UNE REPRÉSENTATION
OFFICIELLE DANS
LES FORUMS
INTERNATIONAUX OÙ
SONT DISCUTÉS
DES QUESTIONS
DE LA COMPÉTENCE
DU QUÉBEC.**

**LE BLOC QUÉBÉCOIS
TRAVAILLERA À
LA RÉALISATION DE
CES ENTENTES POUR
LE QUÉBEC, EN MISANT
PRINCIPALEMENT
SUR LES CONSENSUS
DE L'ASSEMBLÉE
NATIONALE ET DE LA
SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE.**

aux Québécoises et aux Québécois et leur donneront toujours plus le goût de la souveraineté. En cas d'échec, les Québécoises et les Québécois devront aussi en tirer les conclusions.

À cet égard, il faut noter que, depuis plusieurs années, la marge d'autonomie du Québec recule sans cesse. Or, plutôt que de se battre pour ne pas reculer, le Québec doit aller de l'avant.

B. IMAGINER LE QUÉBEC DE DEMAIN

Le travail des députés et des militants du Bloc Québécois les amène à prendre régulièrement position sur la direction que devrait prendre le Canada, un pays souverain, en fonction des intérêts du Québec. Il s'agit d'un exercice souvent frustrant, car le Canada est tiraillé par des intérêts et des valeurs qui peuvent être divergents, voire opposés, mais aussi parce que le Canada refuse de reconnaître la nation québécoise et de prendre en compte sa différence.

Prendre position sur la direction que doit prendre un pays souverain est aussi un exercice emballant, qui génère l'enthousiasme. Surtout lorsqu'on se prend à imaginer le Québec quand il sera souverain.

Imaginer le Québec de demain, selon qu'il ait comme le Québec actuel un statut de province du Canada – avec toutes les limites que cela impose et imposera dans l'avenir – ou selon qu'il soit un pays souverain, modifie radicalement les perspectives.

Depuis la révolution tranquille et ses nombreuses réalisations, les Québécoises et les Québécois ne se sont pas donnés de grands projets collectifs. Le projet de faire du Québec un pays est un grand projet, certes, mais il est aussi et surtout un moyen de réaliser des projets ambitieux et vastes et d'autres plus modestes mais tout aussi nécessaires, qui répondent aux aspirations et aux valeurs des Québécoises et des Québécois.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE que les Québécoises et les Québécois se donnent des objectifs, sur une longue durée, à partir de projets de développement durable, ambitieux et porteurs d'avenir dans tous les domaines.

**PRENDRE POSITION
SUR LA DIRECTION
QUE DOIT PRENDRE
UN PAYS SOUVERAIN
EST AUSSI UN EXERCICE
EMBALLANT.**

**LE PROJET DE FAIRE
DU QUÉBEC UN PAYS
EST UN GRAND PROJET,
CERTES, MAIS IL EST
AUSSI ET SURTOUT
UN MOYEN DE RÉALISER
DES PROJETS
AMBITIEUX ET VASTES.**

C. UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Québec est confronté, comme toutes les sociétés, aux limites du développement effréné qui a caractérisé le monde industriel au cours des dernières décennies. Il est aujourd'hui nécessaire de conjuguer le développement économique et la qualité de vie, non pas en les opposant l'un à l'autre comme ce fut trop souvent le cas dans le passé, mais en les conjuguant à partir d'une perspective à long terme et durable.

**CETTE POLITIQUE DE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE A POUR
BUT D'OFFRIR
AUX PROCHAINES
GÉNÉRATIONS UN PAYS
PLUS PROSPÈRE, PLUS
SOLIDAIRE, QUI
OFFRE UNE MEILLEURE
QUALITÉ DE VIE
À TOUS, DANS
UN ENVIRONNEMENT
PLUS SAIN.**

Cette politique de développement durable a pour but d'offrir aux prochaines générations de Québécoises et de Québécois un pays plus prospère, plus solidaire, qui offre une meilleure qualité de vie à tous, dans un environnement plus sain et dans un monde gouverné par le droit et la solidarité internationale. Il y a là tout le potentiel d'une nouvelle « révolution tranquille ».

Il s'agit d'un projet ambitieux, mais nécessaire. Tous les pays qui veulent progresser devront en arriver là, tôt ou tard. Le Bloc Québécois propose que le Québec s'y mette le plus tôt possible, ce qui lui confèrera, dans l'avenir, un avantage décisif.

Il serait illusoire, pour le Québec, de penser accomplir un projet aussi ambitieux sans disposer des outils qui sont l'apanage des pays souverains. Les décisions prises par un pays souverain dans des domaines comme l'économie, l'environnement, la politique étrangère ou le développement social ont des effets multidimensionnels.

Par exemple, la ratification et la mise en œuvre du Protocole de Kyoto par le Canada, qui sont essentiellement des décisions de politique étrangère, auront des effets évidents sur l'environnement et l'économie, mais aussi sur le développement régional, la politique énergétique du Québec, les transports ou encore la recherche scientifique et les finances publiques.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE que le Québec souverain se dote d'une politique de développement durable.

Nous faisons quelques propositions en ce sens que nous avons regroupées en trois sections :

- a. une politique de développement humain ;
- b. une politique économique ;
- c. une politique étrangère.

D. UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN

D.1 MISER SUR NOUS-MÊMES

La principale richesse d'une nation, ce sont les êtres humains qui la composent. Le Bloc Québécois considère que le Québec souverain doit se doter d'une politique de développement humain. Une telle politique permet de se fixer des objectifs clairs et comporte des bénéfices incalculables et durables en matière de dignité humaine, de prospérité, de culture et de solidarité sociale.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE que cette politique de développement humain repose sur les principes qui font actuellement l'objet d'un large consensus au Québec :

- a. assurer aux citoyens du Québec une éducation publique de qualité, gratuite et accessible à tous ;
- b. enrayer au maximum la pauvreté et la violence ;
- c. assurer une intégration maximale des Québécoises et des Québécois au sein de la société, notamment par le système d'éducation, la participation civique, la parité et le travail ;
- d. faciliter la conciliation entre le travail et la famille ;
- e. assurer le respect des droits de la personne et à la sécurité ;
- f. éviter d'imposer un fardeau financier aux futures générations.

D.2 LES FINANCES PUBLIQUES DU QUÉBEC SOUVERAIN

Si la situation financière du gouvernement du Québec est précaire actuellement, c'est loin d'être le cas de la santé économique du Québec. La richesse collective des Québécoises et des Québécois se situe en effet à un niveau enviable à l'échelle internationale. Avec un PIB par habitant de 27 900 \$ en 2003⁴, la nation québécoise devance l'Allemagne et l'Italie, à égalité avec le Japon. Les moyens financiers du Québec sont forts importants et la santé précaire des finances publiques québécoises est essentiellement le fait du déséquilibre fiscal. Ce problème sera réglé avec la souveraineté du Québec.

Le vieillissement de la population et la dette publique

Le Québec devra faire face au vieillissement de la population au cours des prochaines années. Ce phénomène est surtout le fait de l'accroissement de l'espérance de vie de la population québécoise, ce qui est en soi une bonne nouvelle. Il est également le fait d'une diminution importante du taux de natalité. Cela fait en sorte qu'à l'avenir, il y aura de moins en moins de personnes actives sur le marché du travail par rapport aux personnes inactives, ce qui pourrait induire une forte pression sur les finances publiques du Québec. Il n'y a pas d'unanimité sur cette question. Certains affirment en effet que la génération du « baby boom » est la plus riche de l'histoire du Québec et que cette richesse ne disparaîtra pas soudainement.

Il n'y a pas de consensus non plus sur les moyens de se préparer à cette situation. Certains favorisent une réduction accélérée de la dette. D'autres préconisent une stabilisation de la

⁴ En parité du pouvoir d'achat et en dollars américains. Les chiffres sont produits par l'Institut de la statistique du Québec.

**UNE POLITIQUE
DE DÉVELOPPEMENT
HUMAIN COMPORTE
DES BÉNÉFICES
INCALCULABLES ET
DURABLES EN MATIÈRE
DE DIGNITÉ HUMAINE,
DE PROSPÉRITÉ,
DE CULTURE ET DE
SOLIDARITÉ SOCIALE.**

**LES MOYENS
FINANCIERS DU QUÉBEC
SONT FORTS
IMPORTANTES ET LA
SANTÉ PRÉCAIRE DES
FINANCES PUBLIQUES
QUÉBÉCOISES EST
ESSENTIELLEMENT
LE FAIT DU
DÉSÉQUILIBRE FISCAL.**

**LA SEULE CHOSE QUI
FAIT CONSENSUS, C'EST
QUE LE GOUVERNEMENT
DU QUÉBEC N'EST PAS
LIBRE DE FAIRE CES
CHOIX. L'ARGENT EST
EN EFFET À OTTAWA,
ALORS QUE LES
BESOINS SONT
AU QUÉBEC.**

dette, ce qui permettra de réduire son poids par rapport à la richesse collective. D'autres encore proposent une baisse générale des impôts en espérant que cette solution intensifiera la croissance économique et donc permettra d'accroître les recettes de l'État. Enfin, certains soutiennent plutôt que les investissements publics favorisent la croissance. La seule chose qui fait consensus, c'est que le gouvernement du Québec n'est pas libre de faire ces choix. L'argent est en effet à Ottawa, alors que les besoins sont au Québec. Le Québec souverain sera libre de ses choix.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE que le Québec souverain stabilise sa dette publique, de façon à en diminuer le poids relatif par rapport à sa richesse collective.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE que le Québec souverain crée un Conseil indépendant de prévisions économiques et financières, rattaché à l'Assemblée nationale, de façon à favoriser un débat éclairé sur les finances publiques.

Pour remédier au problème du ratio de personnes actives / inactives, il existe des solutions. D'une part, le Québec souverain aura intérêt à favoriser l'intégration sur le marché du travail des personnes qui le désirent mais qui en restent exclus. Ce qui était autrefois un objectif du Québec est maintenant devenu un impératif. D'autre part, le Québec souverain pourra atténuer le vieillissement de la population en favorisant la conciliation du travail et de la famille et en se dotant d'une ambitieuse politique d'immigration. Il pourra atténuer les dépenses croissantes de santé par une politique de développement humain qui mise sur l'éducation et la culture, la lutte contre la pauvreté, la violence et l'exclusion.

D.3 L'ÉDUCATION ET LA CULTURE, PIERRES D'ASSISE

L'éducation est la pierre d'assise du développement des sociétés. Le Québec actuel a déjà une politique d'éducation très performante. Tout ce qui lui manque, ce sont les outils financiers et gouvernementaux actuellement détenus par Ottawa, comme par exemple la maîtrise de tous les impôts, les programmes de financement de la recherche, les programmes de formation et l'accès aux forums internationaux.

Le Québec souverain permettra de compléter cette politique avec les outils financiers et gouvernementaux qui lui manquent – comme les pans de la formation de la main-d'œuvre et les moyens financiers actuellement à Ottawa – pour s'assurer que l'éducation figure au premier rang des priorités.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE que le Québec se donne comme priorité d'investir une part de sa richesse collective dans l'éducation et la formation professionnelle puisqu'il s'agit de l'investissement le plus rentable économiquement, socialement et culturellement, que puisse faire une société. Cette éducation vise surtout à former des citoyens responsables, autonomes et libres, ce qui est en lien avec les valeurs de la nation québécoise. À cet effet, le Québec établira une politique menant graduellement à la gratuité des frais de scolarité postsecondaire.

**LE QUÉBEC SE DONNE
COMME PRIORITÉ
D'INVESTIR UNE PART
DE SA RICHESSE
COLLECTIVE DANS
L'ÉDUCATION ET
LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
PUISQU'IL S'AGIT DE
L'INVESTISSEMENT LE
PLUS RENTABLE
ÉCONOMIQUEMENT,
SOCIALEMENT ET
CULTURELLEMENT,
QUE PUISSE FAIRE
UNE SOCIÉTÉ.**

Le Bloc Québécois propose que le Québec souverain mette davantage l'accent sur l'éducation dans le réseau public entre autres en réduisant les subventions accordées aux écoles privées élémentaires et secondaires.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE que le Québec souverain se donne comme objectif de figurer aux cinq premiers rangs des pays de l'OCDE quant au niveau d'investissements publics et privés dans la recherche et le développement.

Il convient de réfléchir sur le rôle de la culture dans notre pays, ainsi que sur ses ambitions dans ce domaine. Cette réflexion doit s'engager dans un double contexte: celui de la menace d'une mondialisation néolibérale et celui de la construction d'un Québec progressiste. Il s'agit donc de promouvoir une culture ouverte, vivante, démocratique, dynamique, laïque et tolérante.

Considérant que la culture est le fondement de l'identité québécoise, le Bloc Québécois propose que le Québec se donne comme objectif de consacrer une part toujours croissante de sa richesse collective au soutien de la culture québécoise.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE que le Québec souverain se dote également d'une politique du créateur axée sur :

- a. la revitalisation d'une culture de masse populaire, accessible et de qualité ;
- b. le développement et le soutien de la relève culturelle ;
- c. la reconnaissance de la diversité et de la pluralité de la culture québécoise ;
- d. la reconnaissance et la revitalisation de la culture classique ;
- e. la reconnaissance et la revitalisation de la culture québécoise traditionnelle.

Les communications

Compte tenu de la position géopolitique du Québec, les télécommunications sont au cœur d'enjeux commerciaux et culturels des Amériques.

Le Bloc Québécois propose la création d'un Conseil supérieur de l'audiovisuel dont le mandat sera :

- a. la réglementation de l'utilisation des ondes (radio, télévision, internet et téléphonie) en tenant compte des réalités et des aspirations québécoises tant au niveau local, régional que national ;
- b. d'assurer la pluralité de la propriété et de l'utilisation des ondes.

Pour sauvegarder la pluralité des opinions et des sources d'information essentiels à la démocratie, le Bloc Québécois propose dans un Québec souverain d'endiguer le phénomène de la concentration des médias.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE QUE LE QUÉBEC SE DONNE COMME OBJECTIF DE CONSACRER UNE PART TOUJOURS CROISSANTE DE SA RICHESSE COLLECTIVE AU SOUTIEN DE LA CULTURE QUÉBÉCOISE.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE DANS UN QUÉBEC SOUVERAIN D'ENDIGUER LE PHÉNOMÈNE DE LA CONCENTRATION DES MÉDIAS.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE QUE LE QUÉBEC SOUVERAIN ENCOURAGE PAR DES MOYENS APPROPRIÉS LES QUÉBÉCOISES ET LES QUÉBÉCOIS DANS LE MULTILINGUISME INDIVIDUEL ET AINSI LEUR PERMETTRE DE RAYONNER DANS LE MONDE.

SI LES GOUVERNEMENTS NE PEUVENT ET NE DOIVENT SURTOUT PAS OBLIGER LES GENS À ADOPTER DE BONNES HABITUDES DE VIE, ILS PEUVENT NÉANMOINS SOUTENIR L'ÉMERGENCE DE CELLES-CI.

Le français, langue officielle du pays

Le Québec étant entouré de quelques centaines de millions d'anglophones et d'hispanophones répartis sur tout le continent américain, la langue française se retrouve dans un état permanent de fragilité.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE que le Québec souverain adopte une politique faisant de la langue française la seule langue officielle du pays et qui prédomine dans toutes les sphères de la société. Cette politique comprendra des engagements fermes à maintenir les droits linguistiques de la minorité anglophone implantée au Québec et les droits des nations autochtones.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE que le Québec souverain s'engage à établir comme priorité l'apprentissage de la langue française pour tous les immigrants.

Sur le plan international, la connaissance de diverses langues est un atout important. Le Québec est un pays ouvert sur le monde. On y parle plusieurs langues.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE que le Québec souverain encourage par des moyens appropriés les Québécoises et les Québécois dans le multilinguisme individuel et ainsi leur permettre de rayonner dans le monde.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE que le Québec souverain entretienne des liens privilégiés d'échange et de soutien avec les communautés francophones d'Amérique du Nord.

D.4 CONJUGUER LA SANTÉ, LE SPORT ET LA SAINÉ ALIMENTATION

Les problèmes que connaissent actuellement les systèmes de santé dans la plupart, voire dans la totalité des pays occidentaux, prennent en partie leur origine dans l'inactivité physique et la mauvaise alimentation. Si les gouvernements ne peuvent et ne doivent surtout pas obliger les gens à adopter de bonnes habitudes de vie, ils peuvent néanmoins soutenir l'émergence de celles-ci.

Ils peuvent notamment favoriser l'instauration d'un programme d'éducation du public en matière de santé. L'éducation est la méthode la plus efficace pour rejoindre la population du Québec et pour former la société de demain à intégrer dans son quotidien la pratique de saines habitudes de vie. Cet enseignement doit s'effectuer dès la petite enfance afin que ces futurs adultes prennent leur santé en main. L'éducation populaire permettra aussi à la population d'utiliser efficacement le système de santé, ce qui rendra ce système plus fonctionnel et moins coûteux.

Une politique nationale des sports

Les pays souverains utilisent le sport amateur, et notamment le sport olympique, comme vitrine pour développer leur image de marque, mais aussi pour favoriser l'activité physique, un préalable indispensable à la bonne santé physique d'une société. Les jeunes s'identifient à des modèles et le fait de voir des athlètes de chez eux se mesurer à d'autres sur la scène internationale favorise la pratique du sport.

Le Bloc Québécois propose que le Québec souverain se dote d'une politique des sports qui visera à atteindre les objectifs suivants :

- a. favoriser la pratique du sport à grande échelle, tout au long de la vie;
- b. assurer une vie décente aux athlètes d'élite de l'équipe nationale du Québec;
- c. favoriser la pratique du sport propre, en éliminant au maximum le dopage.

D.5 FAVORISER LA PRATIQUE DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

À partir d'une politique nationale des sports, le Québec souverain pourra intensifier, par des campagnes de sensibilisation et des installations sportives accessibles, la pratique de l'activité physique.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE que le Québec souverain, dans sa politique de promotion des sports, se dote d'un réseau de Centres pour la jeunesse (6-17 ans) intégrant loisirs et sports en collaboration avec les municipalités.

Le Bloc Québécois propose que le Québec souverain investisse de façon soutenue dans la promotion de l'activité physique, notamment dans ses propres institutions et qu'il instaure une journée nationale de l'activité physique.

Assurer une vie décente aux athlètes d'élite

Le Québec souverain aura une équipe nationale qui participera aux Jeux olympiques et à d'autres compétitions internationales. En plus d'offrir aux Québécoises et aux Québécois des sensations fortes, des moments d'émotions et un sentiment de fierté, ces athlètes peuvent constituer d'excellents modèles pour la jeunesse et favoriser la pratique du sport. Ils apportent donc beaucoup à leur pays.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE que le Québec souverain adopte une politique de soutien aux athlètes d'élite et aux entraîneurs en matière financière, de soutien à l'entraînement et d'équipement. Ce soutien devrait permettre aux athlètes et aux entraîneurs de mener une vie décente. Ils devront être encouragés à faire la promotion de leur sport et de l'activité physique.

Favoriser la pratique du sport propre

Montréal est l'hôte de l'Agence mondiale antidopage. C'est un apport important pour le sport à l'échelle internationale. Le sport comme modèle pour favoriser l'activité physique ne peut et ne doit pas accepter le dopage.

Le Bloc Québécois propose que le Québec souverain accorde toute l'attention nécessaire au bon fonctionnement et au développement de l'Agence mondiale antidopage. En collaboration avec celle-ci, le Québec souverain pourra développer des programmes de prévention dans les écoles et les complexes sportifs, ces programmes pourront ensuite servir de modèle à l'échelle internationale.

**LE QUÉBEC SOUVERAIN
POURRA INTENSIFIER,
PAR DES CAMPAGNES
DE SENSIBILISATION
ET DES INSTALLATIONS
SPORTIVES
ACCESSIBLES,
LA PRATIQUE DE
L'ACTIVITÉ PHYSIQUE.**

**LE QUÉBEC SOUVERAIN
AURA UNE ÉQUIPE
NATIONALE QUI
PARTICIPERA AUX
JEUX OLYMPIQUES
ET À D'AUTRES
COMPÉTITIONS
INTERNATIONALES.**

**LE BLOC QUÉBÉCOIS
PROPOSE QUE LE
QUÉBEC SOUVERAIN
ACCORDE TOUTE
L'ATTENTION
NÉCESSAIRE AU BON
FONCTIONNEMENT ET
AU DÉVELOPPEMENT DE
L'AGENCE MONDIALE
ANTIDOPAGE.**

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE QUE LE QUÉBEC SOUVERAIN SE DOTE D'UNE POLITIQUE DE L'ALIMENTATION, GÉRÉE PAR L'INSTITUT DE LA SANTÉ PUBLIQUE, VISANT À PRÉVENIR L'ABUS DE SUBSTANCES NOCIVES POUR LA SANTÉ

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE QU'UNE LÉGISLATION ENCADRANT L'ACCÈS AUX INFORMATIONS GÉNÉTIQUES.

LE QUÉBEC DOIT SE DONNER L'OBJECTIF DE PARTAGER DAVANTAGE SA RICHESSE, À L'INTÉRIEUR ET À L'EXTÉRIEUR DE SON TERRITOIRE.

Une nourriture saine

L'alimentation joue un rôle important dans la santé des gens. Au cours des dernières décennies, les gouvernements ont porté une attention toute particulière aux causes bien circonscrites de menaces à la santé publique comme la cigarette ou l'usage des drogues.

En comparaison, bien peu d'attention a été portée à l'alimentation. Pourtant, la mauvaise alimentation est à la source de nombreuses maladies et elle constitue un lourd fardeau pour la société et le système de santé.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE que le Québec souverain se dote d'une politique de l'alimentation, gérée par l'Institut de la santé publique, visant à prévenir l'abus de substances nocives pour la santé. Une telle politique pourrait être inspirée de la lutte anti-tabac des dernières années.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE que le Québec souverain confie à l'Institut de la santé publique le mandat de faire la surveillance scientifique de la transformation des aliments assorti des lois souhaitables.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE que le Québec souverain modifie la réglementation sur l'étiquetage des aliments afin d'avertir les consommateurs des effets nocifs sur la santé de certains produits.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE également que les produits considérés comme nocifs pour la santé fassent l'objet d'une surtaxe qui servira à financer des campagnes de sensibilisation sur l'alimentation.

Préservation du code génétique

Les recherches dans le domaine de la génétique se raffinent et évoluent rapidement. Bientôt, les chercheurs seront en mesure d'obtenir des données très précises quant aux maladies et causes de mortalité que chaque individu risque de subir. Le danger de cette avancée scientifique réside dans un éventuel accaparement de ces informations par les compagnies d'assurances qui pourraient ainsi créer une nouvelle forme de discrimination. Le Bloc Québécois propose qu'une législation encadrant l'accès aux informations génétiques soit adoptée rapidement afin d'éviter la création d'une nouvelle source de discrimination.

D.6 LA PAUVRETÉ

Le Québec est actuellement la société dont la richesse est la mieux partagée en Amérique du Nord. Cependant, la pauvreté est loin d'avoir été enrayerée. Actuellement, beaucoup des outils qui permettent à un pays de lutter contre la pauvreté se trouvent à Ottawa.

Le Bloc Québécois considère que le Québec doit se donner l'objectif de partager davantage sa richesse, à l'intérieur et à l'extérieur de son territoire. Le Québec souverain aura en main tous les outils pour le faire, notamment le contrôle des programmes d'assurance-emploi, des lois du travail et de la fiscalité.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE que le Québec souverain se dote d'une politique de lutte à la pauvreté et étende à ses nouvelles compétences la loi cadre contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Cette politique sera basée notamment sur le droit de chaque citoyen à un logement abordable, à un revenu décent, à la sécurité alimentaire et à l'accès à l'éducation. L'objectif premier de cette politique sera d'améliorer la situation socio-économique du cinquième de la population québécois le plus défavorisé.

L'exode des régions, le vieillissement de la population, les nouvelles situations familiales et l'accueil des immigrants ont des impacts sur l'habitation et les milieux de vie. Les hausses des coûts de construction et la rareté des logements dans les centres urbains provoquent des fortes hausses de loyer.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE que le Québec souverain se dote d'une politique d'habitation axée sur le maintien et le développement de collectivités viables dans les régions comme dans les centres urbains.

- a. En région, cette politique favorisera la rénovation des maisons et l'adaptation des immeubles pour à la fois servir la population vieillissante et permettre le retour en région des jeunes familles. L'aide aux petits propriétaires et la coopération seront privilégiées.
- b. Dans les centres urbains, cette politique favorisera la mixité sociale, le maintien de collectivités viables et freinera l'étalement urbain.
- c. La politique prévoira la construction et la rénovation de logements sociaux et communautaires en nombre suffisant pour permettre à tous de consacrer une proportion raisonnable de leur budget pour se loger.
- d. Elle favorisera la conservation de l'énergie et l'utilisation de matériaux durables.

D.7 LA VIOLENCE

Le Québec est également l'endroit où il se commet le moins de crimes violents par habitants en Amérique du Nord.

Le Bloc Québécois considère que le Québec souverain doit se donner l'objectif d'enrayer au maximum la criminalité sur son territoire. Le Québec souverain pourra accentuer les efforts en ce sens, notamment par le contrôle de ses lois et en particulier du Code criminel. Il pourra consacrer davantage de ressources à la prévention de la criminalité et à la réhabilitation des jeunes contrevenants.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE également que le Québec souverain accentue la lutte au crime organisé, par exemple en renversant le fardeau de la preuve en ce qui a trait aux revenus d'origine criminelle des personnes condamnées grâce aux lois antigang.

Permettre le droit de mourir dans la dignité

Les Québécois sont sensibilisés à leur qualité de vie et à celle de leurs proches. Ils sont attentifs à ce qui se passe en Centre de soins prolongés où la clientèle est très dépendante du personnel en place. Avec l'évolution de la médecine, nous risquons tous de nous retrouver

**LE BLOC QUÉBÉCOIS
PROPOSE QUE
LE QUÉBEC SOUVERAIN
SE DOTE D'UNE
POLITIQUE DE LUTTE
À LA PAUVRETÉ.**

**LE QUÉBEC SOUVERAIN
DOIT SE DONNER
L'OBJECTIF D'ENRAYER
AU MAXIMUM LA
CRIMINALITÉ SUR
SON TERRITOIRE.**

éventuellement dans la même dépendance envers nos proches ou en institution.

Le droit au suicide assisté demeure un sujet controversé comme l'était le droit à l'avortement il y a quelques années. Une personne dépendante des autres pour ses besoins élémentaires pourrait-elle avoir le droit de mourir dans la dignité au moment où elle le choisirait? Pourrait-on l'aider à mourir sans faire face à des poursuites judiciaires?

**LE BLOC QUÉBÉCOIS
PROPOSE QUE LE
QUÉBEC SOUVERAIN
ADOpte UNE POLITIQUE
ET UNE LOI VISANT À
ASSURER À CHAQUE
QUÉBÉCOIS LA CAPACITÉ
DE MOURIR DANS
LA DIGNITÉ.**

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE que le Québec souverain adopte une politique et une loi visant à assurer à chaque Québécois la capacité de mourir dans la dignité :

- a. en investissant davantage dans les ressources humaines et financières pour les soins palliatifs (meilleur contrôle de la douleur et suivi psychosocial du patient adapté à sa situation);
- b. en permettant le suicide assisté à la suite d'une évaluation médicale et sociale confirmant la volonté du patient lucide de mettre en fin à ses jours dans un contexte de maladie incurable ou de fin de vie (en phase terminale);
- c. en établissant des critères objectifs pouvant guider l'équipe multidisciplinaire et la famille dans la décision du patient et en les libérant de toutes poursuites légales.

D.8 LA PARTICIPATION CIVIQUE : POUR APPARTENIR ET CONTRIBUER

La relative homogénéité qu'on connaissait au début du 20^e siècle dans la société québécoise est aujourd'hui définitivement chose du passé. De nombreux phénomènes modernes, comme la mobilité grandissante des biens et des personnes à l'intérieur et au-delà des frontières des États, les avancées sociales qui résultent de la lutte des femmes pour l'égalité et l'émancipation, les modifications dans la composition démographique de la population, contribuent à transformer les rapports des Québécois entre eux et avec le monde.

**NOS INSTITUTIONS
DOIVENT ÊTRE À
L'IMAGE DE LA SOCIÉTÉ
POUR ASSURER
L'ÉCOUTE ET LA PRISE
EN COMPTE DES
MULTIPLES VOIX
QUI Y COEXISTENT.**

Nous assistons aujourd'hui à un mélange harmonieux de citoyens d'origines diverses au sein de notre nation et une multitude d'intérêts coexistent et tentent de se partager l'espace public. Les différentes sphères d'activités sociales, politiques, culturelles ou économiques, de même que nos mécanismes de délibération et nos institutions doivent être à l'image de la société pour assurer l'écoute et prendre en compte des multiples voix qui y coexistent.

Déjà, le fondement de nos systèmes démocratiques s'appuie sur des représentations régionales ou territoriales. Mais pour se dire vraiment démocrate et relever les défis du 21^e siècle, le Québec souverain devra faire plus qu'observer la sous-représentation des femmes et des minorités ethnoculturelles des sphères de décisions. L'égalité dans la représentation politique et institutionnelle n'existe pas encore.

Bien que des progrès soient accomplis à chaque scrutin, on ne peut compter que sur le temps pour garantir cette égalité. Le coût social d'un tel laisser-aller fait en sorte que des pans entiers de la population ne développent aucun sentiment d'appartenance à nos institutions et ne leur font pas confiance pour défendre leurs intérêts. Ceci nous entraîne dans un cercle vicieux où des groupes de citoyens n'exercent pas tous leurs droits (droit de vote par exemple) et favorisent, ainsi, la reproduction de certaines formes d'exclusion.

Accroître la représentativité politique permettra aux femmes et aux Québécois issus de l'immigration de faire connaître leurs points de vue sur le monde, sur l'organisation sociale et sur les priorités à inscrire à l'agenda politique national.

Pour parvenir à des résultats concrets en un temps raisonnable, le Bloc Québécois croit que des mesures vigoureuses s'imposent.

À l'instar de ce qui se fait en France ou dans les pays scandinaves qui ont atteint des résultats tangibles en peu de temps, le Bloc Québécois propose que le Québec souverain se dote d'une loi visant la parité en politique pour assurer que les hommes et les femmes partagent ensemble et à égalité les responsabilités publiques et privées.

Parce que nous voulons une société qui nous ressemble et nous rassemble, une telle loi devrait être accompagnée de mesures pour encourager la représentativité de la diversité ethnoculturelle telle qu'elle se présente dans la société québécoise.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE que le Québec souverain accorde le droit de vote à partir de l'âge de 16 ans.

D.9 CONJUGUER LA SOCIÉTÉ AU FÉMININ

Les femmes québécoises ont fait de nombreux progrès dans bien des domaines depuis l'avènement du féminisme et les remises en question de la révolution tranquille.

L'égalité de fait est un principe acquis dans l'esprit de tous. La présence des femmes sur le marché du travail est devenu un facteur important de croissance économique. Il y a de plus en plus de femmes diplômées et elles commencent à faire des incursions importantes dans des métiers traditionnellement réservés aux hommes.

Mais ces avancées, bien que remarquables, sont encore fragiles et précaires. En effet, malgré une loi d'avant-garde sur l'équité salariale, la parité des salaires n'est pas atteinte. Et si on peut affirmer que les tâches familiales se redistribuent beaucoup mieux entre les conjoints, les femmes continuent d'être très majoritairement les premières responsables des enfants, des personnes dépendantes ou malades, de leurs parents âgés et des tâches domestiques. Elles sont également plus présentes dans les secteurs d'emploi à temps partiel, dans les métiers précaires et ceux reliés au développement social et à l'éducation.

Soutenir la marche vers l'égalité est un choix de société, qu'un Québec souverain pourra pleinement assumer. En effet, pour préserver la liberté de choix des Québécoises, favoriser leur épanouissement et assurer qu'elles ne soient pas obligées de mettre de côté leur engagement public ou leur carrière, le Québec souverain devra mettre en place une politique familiale complète et ambitieuse qui s'appuie sur les éléments suivants :

- a. assurer un toit, ainsi que la sécurité alimentaire et financière aux familles;
- b. octroyer des ressources adéquates pour le développement social;
- c. favoriser la concertation travail-famille;

**LE BLOC QUÉBÉCOIS
PROPOSE QUE LE
QUÉBEC SOUVERAIN
SE DOTE D'UNE LOI
VISANT LA PARITÉ
EN POLITIQUE POUR
ASSURER QUE
LES HOMMES ET LES
FEMMES PARTAGENT
ENSEMBLE ET À ÉGALITÉ
LES RESPONSABILITÉS
PUBLIQUES ET PRIVÉES.**

**SOUTENIR LA MARCHÉ
VERS L'ÉGALITÉ EST UN
CHOIX DE SOCIÉTÉ,
QU'UN QUÉBEC
SOUVERAIN POURRA
PLEINEMENT ASSUMER.**

**LE QUÉBEC SOUVERAIN
DEVRA METTRE EN
PLACE UNE POLITIQUE
FAMILIALE COMPLÈTE
ET AMBITIEUSE.**

- d. développer, notamment par le biais de l'économie sociale, des services adaptés aux besoins des femmes.

Pour répondre à cette problématique, le Québec a défini une politique familiale qui, dès 1996, s'articulait autour d'un programme d'accès aux garderies à un coût raisonnable, une politique fiscale de soutien aux familles et un programme de congés parentaux qui permet aux parents de s'occuper de leurs nouveau-nés à un âge crucial pour le développement de l'enfant.

Dans un Québec souverain, cette politique serait déjà en place depuis un certain temps. Dans le carcan fédéral canadien, le cadre fiscal est incomplet, le programme québécois de congés parentaux n'est toujours pas en place, tandis que le déséquilibre fiscal prive le Québec de ressources qui pourraient être consacrées au système de garde. Le Québec perd du temps.

**D.10 UNE POLITIQUE DE CITOYENNETÉ ET D'IMMIGRATION AMBITIEUSE
ET HUMAINE**

Le Québec est depuis toujours une terre d'immigration. Au cours des 30 dernières années, nous avons connu une intensification des mouvements migratoires qui se sont traduits par une ouverture toujours plus grande de la population à la diversité ethnoculturelle, que l'on considère maintenant comme une composante à part entière de la nation québécoise.

Le Québec a actuellement une entente avec le gouvernement fédéral qui lui assure une certaine autonomie en matière d'immigration, lui permettant de sélectionner environ la moitié des immigrants qui s'installent sur son territoire. Dans le cadre de cette entente, le Québec sélectionne entre 15 000 et 20 000 immigrants chaque année.

Malheureusement, l'entente actuelle ne nous permet pas de mettre en application l'ensemble des valeurs qui caractérisent les Québécois. En effet, le gouvernement fédéral continue de dicter les principes qui guident la réunification familiale et les demandes d'asile, créant souvent des situations insoutenables pour les personnes qui se voient menacées de déportation ou qui doivent vivre des années séparées de leur famille.

Le Bloc Québécois propose que le Québec souverain base sa politique d'immigration sur ses traditions d'accueil et d'humanisme en misant sur les objectifs suivants :

- a. assurer la dignité humaine en réaffirmant le droit des familles à demeurer unies, en mettant en place des mesures de réunification familiale rapides et efficaces ainsi qu'en préconisant une utilisation minimale des mesures de déportation, particulièrement en ce qui a trait aux jeunes contrevenants ;
- b. assurer un traitement rapide et objectif des demandes d'asile et réduire la déportation des réfugiés établis sur le territoire québécois essentiellement aux personnes reconnues coupables de crimes graves ;
- c. soutenir l'installation et l'intégration des immigrants et des réfugiés en région afin qu'ils puissent participer au défi du développement régional ;
- d. assurer que les immigrants se considèrent comme des citoyens en devenant par l'octroi progressif de certains droits inhérents à la citoyenneté.

**LE BLOC QUÉBÉCOIS
PROPOSE QUE LE
QUÉBEC SOUVERAIN
BASE SA POLITIQUE
D'IMMIGRATION
SUR SES TRADITIONS
D'ACCUEIL
ET D'HUMANISME.**

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE par exemple que les immigrants aient le droit de vote aux élections municipales et scolaires après un an de résidence.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE que le Québec souverain accorde le droit d'étudier aux demandeurs du statut de réfugié.

Seuls les moyens dont disposent les pays souverains permettront au Québec de déployer une politique d'immigration et d'accueil des réfugiés ambitieuse et efficace. Le peu de visibilité du Québec sur la scène internationale fait en sorte que les immigrants potentiels ignorent trop souvent les possibilités offertes par le Québec. Les moyens conférés, par exemple, par un appareil diplomatique, avec son réseau d'ambassades et de consulats, peuvent faire toute la différence entre une politique d'immigration bancale et une politique qui réussit à atteindre ses objectifs.

Lorsque les premiers immigrants se verront conférer la citoyenneté québécoise, plusieurs préjugés et malentendus d'intégration auxquels nous faisons face aujourd'hui disparaîtront. En effet, la vision québécoise de la citoyenneté ne s'appuie pas seulement sur un statut légal, mais comprend aussi une large vision sociale.

D.11 LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

Un des défis que le Québec aura à relever par rapport au vieillissement de la population est celui de la diminution des personnes actives par rapport aux personnes inactives. Une des solutions réside dans un objectif reconnu du Québec, soit l'inclusion du plus grand nombre sur le marché du travail. Cet objectif est devenu un impératif.

Intégration des Québécois vivant dans les régions touchées par le chômage

Une partie de la population québécoise vivant dans les régions touchées par un haut taux de chômage grossit les rangs des personnes inactives. Leur réalité est différente des personnes qui composent les populations des grands centres et les programmes doivent prendre en compte cette réalité. Actuellement, les programmes fédéraux ne prennent pas en compte la réalité spécifique de chacune des régions du Québec. Quant aux communautés rurales, le gouvernement fédéral tarde à intégrer à ses programmes une clause modulatoire qui permettrait de les adapter à leur réalité.

Intégration en emploi des Québécois issus de l'immigration

Certaines communautés québécoises issues de l'immigration font face à des difficultés importantes d'intégration sur le marché du travail. D'importants taux de chômage nuisent autant aux individus concernés qu'à l'économie québécoise. Dans le contexte du vieillissement de la population et pour son bien-être, il faut absolument permettre aux Québécois issus de l'immigration d'intégrer le marché du travail par des mesures concrètes.

Intégration des autochtones sur le marché du travail

Les nations autochtones connaissent une importante croissance de leur taux de natalité et, parallèlement, rencontrent d'importants problèmes de chômage. Il importe de créer avec ces nations des partenariats de façon à ce que leurs membres soient en mesure d'intégrer le

LA VISION QUÉBÉCOISE DE LA CITOYENNETÉ NE S'APPUIE PAS SEULEMENT SUR UN STATUT LÉGAL, MAIS COMPREND AUSSI UNE LARGE VISION SOCIALE.

UNE DES SOLUTIONS RÉSIDE DANS L'INCLUSION DU PLUS GRAND NOMBRE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL. CET OBJECTIF EST DEVENU UN IMPÉRATIF.

ACTUELLEMENT, LES PROGRAMMES FÉDÉRAUX NE PRENNENT PAS EN COMPTE LA RÉALITÉ SPÉCIFIQUE DE CHACUNE DES RÉGIONS DU QUÉBEC.

IL FAUT ABSOLUMENT PERMETTRE AUX QUÉBÉCOIS ISSUS DE L'IMMIGRATION D'INTÉGRER LE MARCHÉ DU TRAVAIL PAR DES MESURES CONCRÈTES.

**LE QUÉBEC SOUVERAIN
SERA EN MESURE
D'ACCÉLÉRER LA
CONCLUSION DE
PARTENARIATS DE
NATION À NATION SUR
LE MODÈLE DE LA PAIX
DES BRAVES AVEC
LES NATIONS
AUTOCHTONES. IL EN
FERA UNE PRIORITÉ.**

**DEVANT
LE VIEILLISSEMENT
DE LA POPULATION,
IL IMPORTE
D'ENCOURAGER
LEUR PARTICIPATION
EN TENANT COMPTE
DE LEUR SITUATION
PARTICULIÈRE.**

marché du travail, de bénéficier de perspectives d'avenir et de participer à la croissance de l'économie québécoise.

Le Québec souverain sera en mesure d'accélérer la conclusion de partenariats de nation à nation sur le modèle de la Paix des Braves avec les nations autochtones. Il en fera une priorité.

Une caisse québécoise et autonome d'assurance-emploi

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE que le Québec souverain crée une caisse autonome d'assurance-emploi dont les programmes seront adaptés aux réalités d'ici. Cette caisse québécoise pourra axer ses programmes en lien avec Emploi Québec, de façon à maximiser la participation du plus grand nombre au marché du travail.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE que la caisse d'assurance-emploi soit dotée d'une réserve permettant de faire face aux chocs économiques sans précipiter le gouvernement en situation de déficit.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE que le Québec souverain crée un Programme d'aide aux travailleurs âgés, de façon à ne pas les précipiter dans la pauvreté et de permettre à ceux qui en ont la possibilité de réintégrer progressivement le marché du travail.

Favoriser la participation active des aînés

Les personnes âgées vivent en santé de plus en plus longtemps. Devant le vieillissement de la population, il importe d'encourager leur participation en tenant compte de leur situation particulière.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE que le Québec souverain adapte le système de pension public de façon à ce que les aînés qui le désirent puissent prendre une retraite progressive, tout en continuant à travailler (à temps partiel, par exemple), sans être pénalisés financièrement.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE que le Québec souverain module les programmes de formation de façon à répondre aux besoins et aux capacités des travailleurs âgés.

Intégrer et clarifier les transferts aux individus

Il y a au Québec et au Canada d'innombrables programmes d'allocations allant du soutien au revenu, à l'assurance-emploi et aux pensions de vieillesse. Ces programmes sont lourds à gérer et entrent parfois en contradiction les uns avec les autres. Cela fait aussi en sorte de rendre opaque les dépenses publiques. Le Québec souverain sera en mesure de réconcilier tous ces programmes pour atteindre une plus grande efficacité, consacrer une plus grande partie de l'argent public en soutien financier direct et en diminuer les coûts administratifs.

Le Bloc Québécois propose que le Québec souverain harmonise les différents programmes de transfert aux personnes de façon à atteindre une plus grande efficacité et une plus grande transparence.

D.12 LA SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Les liens qui unissent toutes les régions du Québec prennent leurs racines dans l'histoire, les liens familiaux, les liens commerciaux et la culture. Les premiers partenaires commerciaux des Québécois sont les Québécois. La plus grande clientèle touristique du Québec, ce sont aussi les Québécoises et les Québécois. L'hydroélectricité, les ressources forestières, les ressources minières et les ressources en eau, l'agriculture ou le tourisme profitent à toutes les Québécoises et à tous les Québécois.

En retour, ceux qui occupent le territoire, qui l'aménagent, qui en tirent les ressources et le protègent sont en droit de s'attendre à ce que les populations des grands centres et les gouvernements prennent en compte leur situation particulière et fassent preuve de solidarité. Lorsqu'une partie du territoire québécois connaît des problèmes, c'est tout le Québec qui est concerné.

Renverser le déclin démographique par la souveraineté

Pour assurer l'occupation de l'ensemble du territoire québécois, il faut non seulement freiner l'exode des jeunes, mais aussi favoriser l'installation en régions des personnes issues de l'immigration et la relocalisation des Québécoises et des Québécois d'une région à une autre. Pour y arriver, il faut que chaque région du Québec puisse offrir à sa population une qualité de vie enviable.

Le Québec souverain, libre de déterminer l'utilisation de ses ressources financières, pourra réinvestir à nouveau dans ses services publics de base, comme l'éducation et la santé. Mais il y a plus.

Le Québec souverain aura la capacité de soutenir bien plus efficacement les secteurs économiques au cœur du développement des régions du Québec, comme le bois d'œuvre, les pêches, le tourisme, le secteur minier ou la production d'énergie.

Le Québec souverain pourra en outre investir dans le réseau des infrastructures de transport maritime, routier, ferroviaire et aérien. Cette question touche l'ensemble du territoire québécois, mais avec une acuité particulière pour certaines régions délaissées par le gouvernement fédéral au cours des dernières années.

Le gouvernement du Québec a introduit une clause modulatoire qui fait en sorte que tous ses programmes doivent être suffisamment flexibles pour répondre aux besoins particuliers des communautés rurales. Malheureusement, le gouvernement fédéral refuse d'adopter une telle clause. La souveraineté du Québec réglera cette question une fois pour toute.

Enfin, lorsque le Québec accédera à la souveraineté, il sera un des pays les plus centralisés du monde. Il faudra alors procéder à une véritable décentralisation de l'état central vers les régions, ce qui leur permettra d'adapter les services publics de façon à ce qu'ils soient à l'image aux besoins de la population.

**LORSQU'UNE
PARTIE DU TERRITOIRE
QUÉBÉCOIS CONNAÎT
DES PROBLÈMES,
C'EST TOUT LE QUÉBEC
QUI EST CONCERNÉ.**

**LE QUÉBEC SOUVERAIN
AURA LA CAPACITÉ DE
SOUTENIR BIEN PLUS
EFFICACEMENT LES
SECTEURS ÉCONOMIQUES
AU CŒUR DU
DÉVELOPPEMENT DES
RÉGIONS DU QUÉBEC.**

**UNE VÉRITABLE
DÉCENTRALISATION
DE L'ÉTAT CENTRAL
VERS LES RÉGIONS,
CE QUI LEUR
PERMETTRA D'ADAPTER
LES SERVICES PUBLICS
DE FAÇON À CE QU'ILS
SOIENT À L'IMAGE
AUX BESOINS DE
LA POPULATION.**

PAR EXEMPLE, DANS LE CADRE DE SA POLITIQUE DE SÉCURITÉ, LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE L'ÉTABLISSEMENT D'UNE BASE DE LA GARDE CÔTIÈRE À GASPÉ.

LA SOUVERAINETÉ DU QUÉBEC DONNERA AUTOMATIQUEMENT UN POIDS POLITIQUE BEAUCOUP PLUS IMPORTANT AUX RÉGIONS DU QUÉBEC DANS LES INSTITUTIONS POLITIQUES.

La déconcentration

Depuis une décennie, les emplois fédéraux se sont concentrés à Ottawa, ce qui prive les régions du Québec de milliers d'emplois de qualité et de l'activité économique locale qui leur est associée. Cela a en outre pour effet d'éloigner les commis de l'État des réalités locales et de les rendre moins accessibles.

Le Bloc Québécois propose que le Québec souverain maximise le nombre d'emplois du secteur public dans les régions, en accord avec les forces économiques de chaque partie du territoire.

Les retombées régionales de la souveraineté

Le Québec souverain décidera de l'établissement de certaines fonctions de l'État sur son territoire. Par exemple, dans le cadre de sa politique de sécurité, le Bloc Québécois propose l'établissement d'une base de la Garde côtière à Gaspé. De même, dans le cadre de sa politique de sécurité, le Québec souverain devra acquérir un certain nombre de navires qui pourront être construits sur le territoire québécois, dans ses chantiers navals. La souveraineté permettra au Québec de faire sciemment de tels choix.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE que le Québec souverain, en accord avec les communautés concernées, prenne en compte l'objectif de l'occupation et de l'aménagement du territoire lors de la création d'établissements publics.

La représentation politique des régions

Les régions sont actuellement représentées à l'Assemblée nationale et à la Chambre des communes par des députés. À l'Assemblée nationale, le poids politique des régions est important. À la Chambre des communes, il est beaucoup plus restreint. Ce sera pire dans l'avenir, car le poids relatif du Québec à la Chambre des communes diminue constamment. Tandis qu'au Sénat canadien, le poids politique des régions du Québec est nul.

C'est donc dire que la souveraineté du Québec donnera automatiquement un poids politique beaucoup plus important aux régions du Québec dans les institutions politiques qu'il ne l'est à l'heure actuelle. Il sera alors possible de faire plus.

Le Québec souverain pourra, par exemple, réaménager ses institutions politiques de façon à ce que les régions aient un poids politique déterminant. Ne serait-il pas intéressant d'examiner la possibilité de créer une chambre des représentants élus des régions ou encore d'instituer un mode de scrutin proportionnel à assises régionales ?

E. UNE POLITIQUE ÉCONOMIQUE DURABLE

E.1 LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE que les objectifs d'une politique de développement économique durable du Québec souverain soient les suivants :

- a. accroître la prospérité et le bien-être des individus et de la collectivité québécoise ;
- b. accroître la qualité de vie de la population québécoise ;
- c. assurer la qualité de l'environnement.

Ces objectifs doivent être intégrés, de telle sorte qu'ils s'appuient mutuellement, plutôt que de s'opposer. Par exemple, le Bloc Québécois est d'avis qu'allonger les heures de travail pour accroître la croissance économique nuit à la qualité de vie. De même, accroître la consommation de pétrole pour des fins de croissance économique a des effets désastreux sur l'environnement.

À l'inverse, miser sur la connaissance, la formation, la recherche, les technologies et l'innovation permet d'accroître la prospérité, tout en augmentant la qualité de vie. Miser sur la production d'énergies propres, comme l'hydroélectricité et l'éolien, ou miser sur le développement de technologies vertes permet à la fois d'accroître la prospérité et la qualité de l'environnement.

La souveraineté permettra au Québec d'harmoniser plusieurs des fonctions de l'État en faveur d'un développement cohérent et durable du Québec : éducation et formation de la main-d'œuvre, fiscalité, commerce, stratégie de développement industriel et régional, fiscalité, recherche et développement, travaux publics et infrastructures, lois du travail et de l'environnement.

E.2 L'ÉNERGIE QUÉBÉCOISE

Produire et exporter de l'énergie propre

La production hydroélectrique a permis à la société québécoise d'engranger des bénéfices économiques et environnementaux très importants au cours des dernières décennies. Des pans importants de la société québécoise se sont opposés, dans le passé, à l'accroissement important de la production d'électricité au Québec pour des fins d'exportation, à la fois pour préserver l'environnement et pour conserver l'énergie au Québec afin d'attirer des investissements.

Cependant, à l'heure des changements climatiques, il apparaît que l'exportation d'énergie propre apporte des bénéfices environnementaux bien plus importants, puisqu'elle permet de substituer de l'énergie propre à d'autres sources d'énergie comme le charbon, le pétrole, le gaz naturel ou le nucléaire. Le Québec doit se doter d'une politique d'énergie éolienne et d'énergie solaire, des technologies énergétiques de plus en plus rentables, très propres et dont les sources – le vent et le soleil – sont absolument gratuites et renouvelables.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE que le Québec souverain augmente considérablement sa production d'énergie propre d'ici 2025, dans un premier temps pour ses propres besoins

**MISER SUR LA
CONNAISSANCE,
LA FORMATION,
LA RECHERCHE,
LES TECHNOLOGIES
ET L'INNOVATION
PERMET D'ACCROÎTRE
LA PROSPÉRITÉ,
TOUT EN AUGMENTANT
LA QUALITÉ DE VIE.**

**LA SOUVERAINETÉ
PERMETTRA AU QUÉBEC
D'HARMONISER
PLUSIEURS DES
FONCTIONS DE L'ÉTAT
EN FAVEUR D'UN
DÉVELOPPEMENT
COHÉRENT ET DURABLE
DU QUÉBEC.**

**LE QUÉBEC SOUVERAIN
AUGMENTE
CONSIDÉRABLEMENT SA
PRODUCTION D'ÉNERGIE
PROPRE D'ICI 2025,
POUR SES PROPRES
BESOINS ET POUR DES
FINS D'EXPORTATION
SUR LE MARCHÉ
NORD-AMÉRICAIN.**

**AVEC LA NORVÈGE,
LE QUÉBEC EST LE SEUL
ENDROIT AU MONDE
DONT LA PREMIÈRE
FORME D'ÉNERGIE
UTILISÉE EST
L'ÉLECTRICITÉ.**

et pour des fins d'exportation sur le marché nord-américain si les surplus de production le permettent.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE également que le développement des énergies propres – notamment éolienne, fusion magnétique, géothermique, photovoltaïque, solaire passif et marée motrice – comprenne un volet de fabrication et de recherche, afin de maximiser les retombées économiques sur le territoire québécois et les possibilités d'exportation de matériel et d'expertise.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE une politique d'autosuffisance énergétique domestique pour réduire la dépendance au réseau de distribution.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE qu'un Québec souverain se dote d'une stratégie de réduction de la consommation énergétique et de développement de filières d'énergie renouvelable.

Sortir du carcan pétrolier

Les ressources pétrolières, un jour ou l'autre, seront épuisées. L'économie mondiale devra alors se tourner vers d'autres sources d'énergie, plus propres. En 2000, le pétrole représentait 38 % de l'énergie consommée dans le monde. Dans l'ensemble, les énergies fossiles représentent 85 % de toute l'énergie consommée dans le monde. Ces sources d'énergie fossile sont très nocives pour l'environnement.

De plus, le pétrole est à la source de multiples conflits, son prix est volatil et plusieurs de ses sources d'approvisionnement sont situées dans des régions instables.

Le Québec a donc tout intérêt à réduire sa dépendance au pétrole, d'autant plus qu'il n'en est pas un producteur lui-même. Fait remarquable, de 1980 à 2000, la part du pétrole dans la consommation d'énergie du Québec est passée de 60 % à 36 %. Avec la Norvège, le Québec est le seul endroit au monde dont la première forme d'énergie utilisée est l'électricité.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE que le Québec souverain se donne comme objectif de ramener la part du pétrole dans la consommation d'énergie du Québec à 10 % d'ici 2025.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE de mettre en place des incitatifs fiscaux, tant pour les entreprises que pour la consommation des particuliers, et de soutenir la recherche et le développement d'énergies vertes. Le milieu gouvernemental, au premier chef, devra donner l'exemple en posant des actions qui refléteraient ses choix écologiques.

Constituer un bas de laine vert

Afin de sortir du carcan pétrolier, il faudra substituer d'autres sources d'énergie et d'autres matériaux au pétrole. Il faudra accentuer les efforts de recherche dans ce domaine, développer de nouvelles technologies et adapter les technologies existantes, modifier certaines de nos pratiques et économiser l'énergie bien davantage. Pour ce faire, il nous faudra des moyens.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE que le Québec souverain constitue un « bas de laine vert » – un Fonds de développement durable – qui pourra financer diverses initiatives visant à sortir du carcan pétrolier. Ce Fonds pourra être financé à partir des exportations d'énergie propre, de la vente de permis d'émissions des gaz à effet de serre et d'une surtaxe imposée sur les profits des grandes pétrolières oeuvrant sur le territoire québécois.

Commercialiser les innovations québécoises

Sortir du carcan pétrolier en développant la production éolienne ainsi que de nouvelles technologies énergétiques et environnementales permettra au Québec d'innover et de prendre une certaine avance technologique sur les économies qui tarderont à prendre ce virage.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE que le Québec souverain se dote d'un office de commercialisation des technologies énergétiques et environnementales québécoises aux fins d'exportation.

Implantation d'une Bourse mondiale des permis échangeables

Les Québécoises et les Québécois ont appuyé avec enthousiasme la ratification du Protocole de Kyoto. Le Québec souverain ratifierait ce traité et pourrait contribuer à l'atteinte de ses objectifs en innovant. La réduction des émissions de soufre dans les années 1980 a fortement bénéficié d'un mécanisme de permis échangeables installé à la Bourse de Chicago. Dans le même esprit, des représentants de la Bourse de Montréal ont proposé la création d'une Bourse de permis échangeables dans le cadre du Protocole de Kyoto.

Le Bloc Québécois propose l'implantation d'une Bourse des permis échangeables (des émissions de gaz à effet de serre) dans le cadre de Kyoto. Cette bourse, implantée à Montréal, pourra profiter de sa spécialisation actuelle, soit les produits dérivés.

E.3 LES TRANSPORTS

Dans un État souverain, une politique des transports fait partie intégrante de toute stratégie de développement économique. Les infrastructures destinées au transport des personnes et des marchandises constituent l'ossature d'une économie développée. Pour une nation ouverte sur le monde comme le Québec, un réseau de transport performant et concurrentiel, qui ouvre l'accès aux grands réseaux de transport continentaux et internationaux, est particulièrement essentiel.

Bien que le rôle premier d'un réseau de transport soit d'assurer une circulation fluide des marchandises et des personnes, le Bloc Québécois estime qu'une politique des transports cohérente et responsable doit également tenir compte de plusieurs considérations sociales et environnementales.

L'échec de la politique canadienne des transports

La politique fédérale des transports, ou plutôt l'absence de politique en la matière, a été désastreuse pour le Québec. Dans tous les secteurs (aérien, maritime, routier et ferroviaire), les décisions du gouvernement fédéral ont entraîné des fiascos monumentaux, une détérioration de la situation ou, au mieux, le statu quo. Le Québec souverain sera en mesure d'élaborer une

UN FONDS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE POURRA FINANCER DIVERSES INITIATIVES VISANT SORTIR DU CARCAN PÉTROLIER.

LE QUÉBEC SOUVERAIN SE DOTE D'UN OFFICE DE COMMERCIALISATION DES TECHNOLOGIES ÉNERGÉTIQUES ET ENVIRONNEMENTALES QUÉBÉCOISES AUX FINS D'EXPORTATION.

LES INFRASTRUCTURES DESTINÉES AU TRANSPORT DES PERSONNES ET DES MARCHANDISES CONSTITUENT L'OSSATURE D'UNE ÉCONOMIE DÉVELOPPÉE.

**L'ÉCHEC LE PLUS
FLAGRANT ET LE PLUS
DOMMAGEABLE POUR
LE QUÉBEC A ÉTÉ LE
FIASCO DE L'AÉROPORT
DE MIRABEL,
PROVOQUANT
UNE CERTAINE
MARGINALISATION
DE MONTRÉAL
DEVANT TORONTO.**

**LE QUÉBEC SOUVERAIN
MODULE LA
TARIFICATION DES FRAIS
D'ATERRISSAGE ET DES
FRAIS DE NAVIGATION,
DE MÊME QUE
LES TAXES SUR
LE CARBURANT
POUR FAVORISER
LE TRANSPORT
AÉRIEN RÉGIONAL.**

politique de transport qui répondra davantage à ses intérêts économiques et à sa vision globale du développement socioéconomique du territoire.

Le transport aérien

Au cours des années, le gouvernement fédéral a accumulé les échecs en matière de transport aérien. L'échec le plus flagrant et le plus dommageable pour le Québec a été le fiasco de l'aéroport de Mirabel, provoquant une certaine marginalisation de Montréal devant Toronto, qui a été systématiquement avantagée dans l'attribution des lignes internationales. En conséquence, les voyageurs de l'Est du Canada se trouvent dans la situation déplorable où ils doivent transiter par Toronto pour se rendre en Europe, alors que Montréal est géographiquement mieux placée pour desservir cette région.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE que le Québec souverain accorde de nombreuses routes aériennes aux transporteurs internationaux en partance de la région de Montréal.

La ville de Québec sera la capitale d'un pays souverain et, à ce titre, elle accueillera des dizaines d'ambassades et d'organismes internationaux, en plus de se trouver au centre des déplacements de commis de l'État qui voyageront dans le monde entier. L'aéroport de Québec aura alors la masse critique de voyageurs pour offrir des liaisons aériennes internationales.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE la création d'une Zone de commerce international à l'aéroport de Mirabel.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE que le Québec souverain accorde des routes aériennes internationales en partance de Québec.

De plus, un Québec souverain aura à sa disposition tous les outils pour favoriser la desserte du transport aérien sur l'ensemble du territoire québécois.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE que le Québec souverain module la tarification des frais d'atterrissage et des frais de navigation, de même que les taxes sur le carburant pour favoriser le transport aérien régional.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE que le Québec souverain crée un programme de financement des travaux de réfection et d'entretien des aéroports locaux et régionaux.

Le transport maritime

Le Saint-Laurent a, de tout temps, joué un rôle de premier plan dans l'économie québécoise. Alors que les ports de la côte est américaine grugent une part toujours plus importante du marché du transport maritime, le gouvernement fédéral a constamment augmenté les frais imposés à l'industrie maritime tout en réduisant ses services et en se désengageant des frais d'entretien des infrastructures portuaires sous sa compétence. Cela a fait en sorte d'affaiblir, année après année, la position concurrentielle de la voie maritime du Saint-Laurent.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE que tout le développement industriel et économique du fleuve se fasse en respectant le capital environnemental du fleuve.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE que le Québec souverain établisse une politique visant à faire du Saint-Laurent une voie maritime concurrentielle, en prenant à sa charge les frais de surveillance, de déglacement et de dragage.

Rappelons également que la Voie maritime du Saint-Laurent, réalisée à la fin des années 1950, n'a pas été conçue pour favoriser le développement du Québec, mais au contraire pour satisfaire les besoins économiques des villes riveraines des Grands Lacs. Pour plusieurs secteurs industriels de Montréal ainsi que pour son port, les impacts ont été dévastateurs. Ce n'est d'ailleurs qu'après une longue période de reconversion vers le transport intermodal que le Port de Montréal s'est remis de son déclin. Lorsque, 40 ans plus tard, le gouvernement fédéral jongle avec l'idée d'élargir la voie maritime à coup de milliards de dollars, nous sommes en droit de douter de la compétence du gouvernement fédéral pour effectuer des choix judicieux à la place du Québec en matière de transports et surtout d'environnement.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE que le Québec souverain interdise l'élargissement de la Voie maritime du Saint-Laurent, qu'il maintienne en poste les pilotes du Saint-Laurent et qu'il réglemente sévèrement la vitesse des navires de fort tonnage sur la voie maritime pour éviter l'érosion des berges.

Le gouvernement du Québec s'est doté, en 2001, d'une politique de transport maritime d'envergure, qui prend toute la mesure du potentiel unique de la Voie maritime du Saint-Laurent. Parmi les objectifs de cette politique, il est question non seulement d'accroître l'utilisation du Saint-Laurent comme voie de transport et de commerce, mais également d'utiliser les avantages du Saint-Laurent comme outils de développement socioéconomique des régions du Québec. À cet effet, le gouvernement du Québec prévoyait notamment l'acquisition de dix ports⁵ jugés essentiels au développement économique de ces régions dans le cadre du programme de cession des ports du gouvernement fédéral. Ce dernier s'est toutefois pressé de bloquer le processus.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE que le Québec souverain, qui disposera de toutes les infrastructures portuaires actuellement sous compétence fédérale, mette en œuvre sa politique maritime.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE que le Québec souverain investisse notamment dans les infrastructures des ports de Sept-Îles et de Montréal de façon à accroître de façon notable les capacités de transport intermodal du Québec.

Le transport routier

Le réseau routier du Québec est l'une des grandes victimes des éternels tiraillements avec le gouvernement fédéral. Il est complètement aberrant que des projets autoroutiers indispensables

⁵ Il s'agit des ports de Baie-Comeau, Gaspé, Gros-Cacouna, Matane, Sorel, Chandler, Havre-Saint-Pierre, Pointe-au-Pic, Portneuf et Rimouski.

LE QUÉBEC SOUVERAIN ÉTABLISSE UNE POLITIQUE VISANT À FAIRE DU SAINT-LAURENT UNE VOIE MARITIME CONCURRENTIELLE.

LE QUÉBEC SOUVERAIN INTERDISE L'ÉLARGISSEMENT DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT, QU'IL MAINTIENNE EN POSTE LES PILOTES DU SAINT-LAURENT ET QU'IL RÉGLEMENTE SÉVÈREMENT LA VITESSE DES NAVIRES DE FORT TONNAGE.

LE QUÉBEC SOUVERAIN INVESTISSE NOTAMMENT DANS LES INFRASTRUCTURES DES PORTS DE SEPT-ÎLES ET DE MONTRÉAL DE FAÇON À ACCROÎTRE DE FAÇON NOTABLE LES CAPACITÉS DE TRANSPORT INTERMODAL DU QUÉBEC.

LE RÉSEAU FERROVIAIRE EST SOUS-UTILISÉ AU QUÉBEC, ALORS QUE LE DÉVELOPPEMENT DU RAIL PERMETTRA D'ÉPARGNER DES COÛTS DE CONSTRUCTION ET DE RÉPARATION D'INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES, TOUT EN PRÉSERVANT L'ENVIRONNEMENT.

LES LIAISONS ENTRE LES RÉSEAUX ROUTIER, MARITIME ET FERROVIAIRE CONTRIBUENT NON SEULEMENT À LA SOUPLESSE ET À LA RAPIDITÉ DE L'ENSEMBLE DU RÉSEAU DE TRANSPORT, MAIS PERMETTENT ÉGALEMENT DES GAINS SIGNIFICATIFS EN TERMES D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE.

au développement économique du Québec aient été repoussés pendant des dizaines d'années, faute d'entente avec le gouvernement fédéral qui détient les ressources financières essentielles pour de tels investissements.

L'augmentation constante du parc automobile constitue l'un des plus graves problèmes auquel est confrontée la région montréalaise. La congestion routière entraîne une dégradation prématurée des infrastructures, un accroissement des émissions de gaz à effet de serre ainsi qu'une perte nette de productivité économique. Finalement, les entreprises québécoises qui exportent sur le continent subissent des frais qui affectent leur compétitivité. Le Québec souverain aura la capacité financière de développer et d'entretenir le réseau autoroutier selon ses intérêts.

Le transport ferroviaire

Le réseau ferroviaire canadien a été développé selon une logique d'échanges commerciaux est-ouest, alors que les flux économiques du Québec sont davantage orientés dans un axe nord-sud.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE que le Québec souverain se penche sérieusement sur la possibilité de construire un lien ferroviaire rapide reliant Montréal à New York. Un tel projet permettra au Québec de développer son industrie ferroviaire et les technologies liées aux trains à grande vitesse, comme le Jet Train de Bombardier.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE que, dans un premier temps, le Québec souverain soutienne la création d'un train à grande vitesse reliant Québec et Montréal.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE que le Québec souverain accélère le passage aux douanes américaines en négociant avec les autorités américaines l'établissement d'un poste de douane à Montréal.

Rappelons que le réseau ferroviaire est sous-utilisé au Québec, alors que le développement du rail permettra d'épargner des coûts de construction et de réparation d'infrastructures routières, tout en préservant l'environnement.

Le rail joue un rôle de premier plan dans le transport intermodal, lequel se veut le passage obligé d'un système de transport des marchandises qui soit efficace et durable. Les liaisons entre les réseaux routier, maritime et ferroviaire contribuent non seulement à la souplesse et à la rapidité de l'ensemble du réseau de transport, mais permettent également des gains significatifs en termes d'efficacité énergétique.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE que le Québec souverain investisse dans les connexions intermodales, qu'il s'agisse de transport de passagers ou de marchandises. Les connexions à privilégier seront les suivantes :

Pour le transport des passagers, un lien air-rail entre les aéroports de Dorval et Mirabel et le centre-ville de Montréal. Un investissement fédéral a récemment été annoncé pour un tel lien à Toronto.

Pour le transport des marchandises, des gares routières intermodales (rail–camionnage) et des installations portuaires de transbordement de conteneurs (rail–maritime).

Transport en commun et environnement

L'une des conséquences les plus favorables de la souveraineté pour le gouvernement du Québec sera d'avoir la possibilité d'harmoniser ses politiques de transport et d'environnement, d'autant plus que l'industrie des transports au Québec est responsable d'une plus grande proportion des émissions de gaz à effet de serre, par rapport au niveau d'émissions plus faible provenant des autres industries.

Pour le transport des marchandises, le transport routier est le plus rapide, mais le plus coûteux et le plus polluant. Inversement, les transports maritime et ferroviaire sont plus lents et moins flexibles, mais ils sont meilleurs marché et moins polluants.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE que le Québec souverain se dote d'une politique de transport durable qui consiste, à l'aide d'incitatifs fiscaux et d'investissements dans le transport intermodal, à conjuguer les forces de chaque mode de transport de manière à accroître l'efficacité du système tout en réduisant la congestion des routes et les émissions de gaz à effet de serre et en favorisant une répartition équitable des activités de transport dans toutes les régions du Québec.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE que le Québec souverain poursuive une politique de transport durable, notamment :

- a. en utilisant l'approche réglementaire afin que l'industrie automobile adopte des standards moins polluants ;
- b. en favorisant à l'aide d'incitatifs fiscaux l'achat de véhicules à faible niveau d'émissions ;
- c. en développant davantage le réseau de transport en commun et en favorisant les liens intermodaux dans le transport des passagers (autobus, train de banlieue, métro, voiture) ;
- d. en investissant dans la recherche et le développement des énergies propres et de leur application concrète dans le secteur des transports ;
- e. en soutenant les efforts de recherche et de développement sur les véhicules propres, par exemple à partir du Centre d'expérimentation des véhicules du Québec (CEVEQ), du moteur-roue développé par Hydro-Québec et du potentiel de fabrication de pièces en aluminium du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

E.4 UNE POLITIQUE INDUSTRIELLE PROPRE AU QUÉBEC

La politique industrielle du Québec devra, d'une part, être résolument orientée vers le développement des nombreux atouts du Québec et comporter une politique de deuxième et troisième transformation. D'autre part, elle devra s'appuyer sur les aspirations et les priorités de la population québécoise.

LE QUÉBEC SOUVERAIN SE DOTE D'UNE POLITIQUE DE TRANSPORT DURABLE QUI CONSISTE, À L'AIDE D'INCITATIFS FISCAUX ET D'INVESTISSEMENTS DANS LE TRANSPORT INTERMODAL, À CONJUGUER LES FORCES DE CHAQUE MODE DE TRANSPORT DE MANIÈRE À ACCROÎTRE L'EFFICACITÉ DU SYSTÈME TOUT EN RÉDUISANT LA CONGESTION DES ROUTES ET LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE.

**IL N'Y A DONC PAS
DE CONTRADICTION
INHÉRENTE ENTRE
LE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE ET
LE PROGRÈS SOCIAL.**

L'accroissement de la richesse n'est pas l'unique but poursuivi par les sociétés humaines en matière économique. La redistribution de la richesse et la qualité de vie doivent également entrer en ligne de compte. Il est à cet égard crucial de noter que les tensions sociales et une qualité de vie déficiente constituent des freins importants à la prospérité économique. Il n'y a donc pas de contradiction inhérente entre le développement économique et le progrès social.

Principes de la politique commerciale et économique du Québec

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE les principes suivants comme fondements de la politique industrielle et commerciale du Québec souverain :

- a. une économie de marché où l'État joue le rôle de soutien et d'encadrement des pratiques financières, commerciales, de l'emploi et du travail ;
- b. que le maintien de l'ouverture au commerce international soit encadré par les principes de protection de la capacité des États à légiférer pour le bien commun en matière de travail, d'environnement, de justice sociale et de protection de la diversité culturelle ;
- c. une stratégie de croissance durable principalement fondée sur la technologie, le savoir et l'innovation ;
- d. une politique de soutien aux industries stratégiques pour le Québec.

Principaux éléments de la politique industrielle et commerciale

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE que la politique économique du Québec s'appuie sur sept grands axes d'intervention en favorisant les exportations, la diversification des marchés et le développement d'échanges commerciaux mutuellement profitables.

Plus spécifiquement, **LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE** :

- a. le maintien du Québec dans l'ALÉNA et l'OMC et son adhésion à une éventuelle zone de libre-échange des Amériques ;
- b. lorsqu'il aura ratifié ces traités commerciaux, le Québec devrait y proposer des réformes visant à :
 - (1) assurer la prépondérance du pouvoir de réglementation et d'intervention des États, notamment en matière de protection des investissements sur les droits des multinationales et autres entreprises privées ;
 - (2) modifier le Chapitre 11 de l'ALÉNA ;
 - (3) inclure dans les traités les principes généraux reconnus dans les conventions internationales relatives au droit du travail et de l'environnement ;
 - (4) conclure, à l'instar du Mexique, une entente de libre échange avec l'Union européenne, notamment pour abaisser les barrières non tarifaires ;
 - (5) ratifier les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) ;
 - (6) à s'assurer de la reconnaissance du français dans les ententes commerciales telle que l'ALENA ;
 - (7) s'assurer que le Québec souverain favorise l'investissement éthique ;

**LA POLITIQUE
ÉCONOMIQUE
DU QUÉBEC S'APPUIE
SUR SEPT GRANDS AXES
D'INTERVENTION EN
FAVORISANT LES
EXPORTATIONS,
LA DIVERSIFICATION
DES MARCHÉS ET
LE DÉVELOPPEMENT
D'ÉCHANGES
COMMERCIAUX
MUTUELLEMENT
PROFITABLES.**

- (8) adopter une loi sur la concurrence et créer des institutions qui permettent au gouvernement d'établir des mesures antimonopoles conformes à la réalité économique québécoise ;
- (9) s'assurer qu'un Québec souverain adhère à une éventuelle zone de libre-échange des Amériques en autant qu'y soient respectés les droits humains et démocratiques, notamment le droit de vote et de libre expression, le droit du travail et de la protection de l'environnement.

Actuellement, 85 % des exportations internationales du Québec sont destinées aux États-Unis. Le deuxième pays en importance à recevoir les exportations québécoises est le Royaume-Uni, avec une part de 2,9 % du total.

Si l'accès aux États-Unis est un avantage, une trop grande dépendance comporte des inconvénients. Elle rend le Québec particulièrement sensible aux soubresauts de l'économie américaine.

Le Québec est en bonne position pour intensifier ses relations commerciales avec l'Union européenne et dispose d'atouts à mettre en valeur. Le modèle québécois de développement économique, caractérisé par le rôle actif que l'État québécois joue dans l'économie, est un environnement familier pour les entrepreneurs européens.

Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si le Québec attire 77 % des investissements français, 37 % des investissements britanniques et 35 % des investissements allemands effectués au Canada.

La conclusion d'un accord de libre-échange permettra de resserrer les liens entre le Québec et l'Europe.

Développer l'économie du savoir

En 2002, les dépenses en recherche et développement au Québec ont totalisé 2,7 % du PIB. En comparaison, les dépenses du Canada (incluant le Québec) en recherche et développement ont totalisé 1,9 % du PIB, tandis, qu'en moyenne, les dépenses en recherche et développement des pays de l'OCDE ont totalisé 2,3 % du PIB. C'est donc dire qu'en matière de recherche et développement, le Canada tire le Québec vers le bas.

Deux facteurs jouent particulièrement sur la productivité en entreprise : le nombre d'heures travaillées et l'intensité technologique. Le Bloc Québécois estime que l'augmentation des heures de travail constitue une solution facile qui n'améliore en rien la qualité de vie de la population. Compte tenu de l'importance des entreprises à haute teneur technologique, le Québec devra plutôt accorder la priorité au savoir.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE de faire du savoir, de la recherche et du développement une priorité nationale du Québec souverain et d'établir une politique durable de soutien à la recherche.

LE MODÈLE QUÉBÉCOIS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, CARACTÉRISÉ PAR LE RÔLE ACTIF QUE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS JOUE DANS L'ÉCONOMIE, EST UN ENVIRONNEMENT FAMILIER POUR LES ENTREPRENEURS EUROPÉENS.

EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, LE CANADA TIRE LE QUÉBEC VERS LE BAS.

FAIRE DU SAVOIR, DE LA RECHERCHE ET DU DÉVELOPPEMENT UNE PRIORITÉ NATIONALE DU QUÉBEC SOUVERAIN ET D'ÉTABLIR UNE POLITIQUE DURABLE DE SOUTIEN À LA RECHERCHE.

Le Bloc Québécois suggère que cette politique soit fondée sur les éléments suivants :

- a. le maintien de l'accessibilité la plus large à l'éducation postsecondaire ;
- b. un financement stable et élevé des universités ;
- c. une politique ambitieuse de recrutement d'étudiants étrangers, en particulier au 3^e cycle ;
- d. une politique soutenue de financement de la recherche fondamentale, en ciblant les créneaux d'excellence du Québec et avec des plans de 10 ans, de façon à permettre l'aboutissement de projets à moyen et à long terme ;
- e. une politique claire et soutenue de soutien fiscal à la recherche et au développement des entreprises.

Soutenir les industries stratégiques

La création d'une politique de l'aéronautique, avec les éléments suivants :

- a. soutien accru et prévisible à la recherche et au développement ;
- b. politique de financement claire et stable des contrats d'exportation pour permettre aux entreprises québécoises de se battre à armes égales avec leurs concurrents internationaux ;
- c. mise en place de programmes adaptés aux PME de l'aérospatiale (soutien à la recherche, à la commercialisation et à la promotion).

La création d'une politique des biotechnologies, avec les éléments suivants :

- a. une participation du gouvernement, par l'entremise de sociétés d'État indépendantes vouées au capital de risque – à l'image des Innovatech ou de Génome Québec – dans le démarrage d'entreprises fondées sur la recherche ;
- b. un crédit d'impôt pour les chercheurs étrangers, de façon à les attirer en grand nombre sur le territoire québécois ;
- c. la création d'une Agence québécoise de commercialisation des découvertes en biotechnologies.

Le développement de créneaux prometteurs dans des domaines où le Québec jouit d'avantages intéressants. Par exemple :

- a. l'expertise québécoise dans les métaux légers comme l'aluminium et le magnésium, pour favoriser le développement d'industries qui utilisent ces produits, telles les industries de l'automobile propre et du transport en commun ;
- b. l'expertise et l'abondance des ressources québécoises dans l'industrie du bois pour favoriser les activités de transformation ;
- c. les ressources abondantes et l'approvisionnement stable en énergie propre, dans la prospection d'investissements étrangers ;
- d. l'expertise québécoise dans le développement de l'oléochimie ;
- e. la promotion et l'utilisation sécuritaire de la chrysolite dans les travaux d'infrastructure et de construction.

CRÉATION D'UNE POLITIQUE DE L'AÉRONAUTIQUE.

LE DÉVELOPPEMENT DE CRÉNEAUX PROMETTEURS DANS DES DOMAINES OÙ LE QUÉBEC JOUIT D'AVANTAGES INTÉRESSANTS.

Soutenir les industries à forte intensité de main-d'œuvre

Les industries à forte intensité de main-d'œuvre sont frappées de plein fouet par le phénomène de délocalisation et la concurrence asiatique. Ces industries étant proportionnellement plus importantes au Québec qu'au Canada, le Québec devra veiller à assurer leur protection et leur développement.

Les intérêts commerciaux et économiques du Québec étant plus faciles à discerner que ceux du Canada, le Québec pourra se doter de règles commerciales plus claires pour mieux protéger ses entreprises face au dumping étranger et à la concurrence déloyale.

Le Québec pourra se doter d'une politique du textile et du vêtement qui devrait notamment comprendre :

- a. le soutien à la modernisation des entreprises ;
- b. l'intensification des activités de formation en design et en nouveaux textiles, où le Québec a déjà une expertise enviable ;
- c. l'utilisation des représentations québécoises à l'étranger dans la promotion des produits ;
- d. une protection plus efficace des entreprises textiles face à la concurrence étrangère, notamment par la mise en place de barrières bien ciblées et de règles d'origines plus précises relativement à l'importation de textiles étrangers, tout en respectant les accords commerciaux ;
- e. lorsqu'un fabricant de vêtements ne trouve pas au Québec les textiles dont il a besoin, l'ouverture des frontières pour lui permettre d'acheter les tissus recherchés au moindre coup et de demeurer concurrentiel sur les marchés d'exportation ;
- f. la mise en place d'un programme d'aide pour faciliter le passage à la retraite des personnes âgées ou pour favoriser le reclassement des personnes qui peuvent l'être.

Le Bloc Québécois considère que la meilleure façon d'assurer la survie et le développement durable de ces industries est de lutter contre les pires pratiques de la mondialisation, celles qui entraînent la délocalisation à rabais des entreprises, l'exploitation des travailleurs, le non-respect de l'environnement ou encore l'utilisation des pavillons de complaisance dans le but d'assurer des profits à court terme au détriment du développement social.

Le Bloc Québécois estime qu'il sera dans l'intérêt du Québec d'être à l'avant-garde de la lutte contre les pires pratiques de la mondialisation.

Maintenir le rôle important de l'État québécois dans l'économie

L'État québécois joue un rôle important dans le développement de l'économie. La nationalisation de l'électricité et l'utilisation d'Hydro-Québec comme levier ont contribué au développement de l'expertise québécoise dans le domaine du génie. L'engagement des grandes institutions d'État dans l'investissement et le partage des risques ont permis l'éclosion des secteurs économiques qui font aujourd'hui la fierté et la prospérité du Québec.

LE QUÉBEC POURRA SE Doter DE RÈGLES COMMERCIALES PLUS CLAIRES POUR MIEUX PROTÉGER SES ENTREPRISES FACE AU DUMPING ÉTRANGER ET À LA CONCURRENCE DÉLOYALE.

LE BLOC QUÉBÉCOIS ESTIME QU'IL SERA DANS L'INTÉRÊT DU QUÉBEC D'ÊTRE À L'AVANT-GARDE DE LA LUTTE CONTRE LES PIRES PRATIQUES DE LA MONDIALISATION.

**LE QUÉBEC PRÉSERVE
LA CAPACITÉ DE L'ÉTAT
D'INTERVENIR DANS
L'ÉCONOMIE ET
D'EN FAVORISER
UN DÉVELOPPEMENT
HARMONIEUX ET
DURABLE.**

**QUE LE QUÉBEC VEILLE
À PRÉSERVER
LA CAPACITÉ
DES GOUVERNEMENTS
À LÉGIFÉRER POUR LE
BIEN COMMUN EN
MATIÈRE DE TRAVAIL,
D'ENVIRONNEMENT ET
DE JUSTICE SOCIALE.**

Le Bloc Québécois estime que ce modèle québécois de développement a bien servi le Québec et devrait être préservé, tout en étant continuellement modernisé et ajusté aux nouveaux défis auxquels le Québec sera confronté.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE que le Québec, dans les traités commerciaux auxquels il adhère, préserve la capacité de l'État d'intervenir dans l'économie et d'en favoriser un développement harmonieux et durable.

Maintenir le climat social sain qu'on retrouve au Québec

Certains soutiennent que le caractère progressiste de la société québécoise constitue un frein à son développement économique. Le Bloc Québécois considère au contraire qu'il s'agit d'un atout précieux. Le nombre de journées de travail perdues à cause de conflits de travail est 50 % moins élevé au Québec qu'en Ontario. Et encore, les conflits de travail au Québec sont pour une bonne part causés par le code fédéral du travail, moins à l'avant-garde que le code québécois. En effet, si les travailleurs sous juridiction fédérale ne constituent que 6,6 % des travailleurs du Québec, ils sont victimes de 48 % des journées de travail perdues dans des conflits de travail.

En 2003, si les entreprises actuellement sous juridiction fédérale avaient été assujetties aux lois québécoises, notamment à l'interdiction des briseurs de grève, le Québec aurait été la société la moins perturbée par des conflits de travail en Amérique du Nord.

Le Bloc Québécois estime primordial pour le développement du Québec que la société québécoise préserve son caractère progressiste en matière de lois du travail et facilite le recours à la syndicalisation et légifère afin de contrer les gestes ou activités antisyndicaux.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE que dans un Québec souverain, les travailleurs soient des créanciers prioritaires, dans l'éventualité de la faillite de l'entreprise pour laquelle ils travaillent.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE que, dans les accords commerciaux qu'il ratifie, le Québec veille à préserver la capacité des gouvernements à légiférer pour le bien commun en matière de travail, d'environnement et de justice sociale.

Dans le but de maintenir l'intégrité de son assiette fiscale, le Bloc Québécois propose qu'un Québec souverain fasse de la lutte contre l'évasion fiscale un élément central de son régime fiscal, en particulier en interdisant l'utilisation des paradis fiscaux.

Engager les acteurs sociaux et économiques dans l'élaboration de la politique économique

Le Bloc Québécois considère que la politique industrielle et commerciale dont le Québec pourra enfin se doter en devenant souverain ne répondra aux besoins et aux aspirations de la nation québécoise que si les acteurs sociaux et économiques contribuent, par leur expertise et leur réalité propre, à son élaboration.

Le Québec souverain pourra pleinement tirer profit de sa tradition de concertation et faire en sorte que les acteurs de la société québécoise travaillent en fonction d'un objectif commun, soit celui du développement harmonieux et durable du Québec.

E.5 L'ÉCONOMIE SOCIALE

Une économie prospère, solidaire et citoyenne

L'économie sociale n'appartient ni au secteur privé ni au secteur public. Initié par la société civile, ce nouveau secteur regroupe l'ensemble des organismes qui ont pour but de servir leurs membres ou la collectivité, plutôt que d'engendrer des profits.

Ces entreprises produisent des biens ou des services qui contribuent autant à la richesse collective qu'au développement démocratique et social. Elles défendent la primauté des personnes et du travail sur le capital. Leurs activités se fondent sur les principes de la participation, de la prise en charge et de la responsabilité individuelle et collective. Elles valorisent des citoyens et des citoyennes qui veulent réintégrer le marché du travail ou s'y maintenir. Elles ont des objectifs d'utilité sociale, de renforcement de la capacité des communautés et de revitalisation de quartiers. Elles sont le contraire d'une économie à deux vitesses qui ne crée pas de débouchés pour les personnes peu qualifiées et qui force leur marginalisation économique, pour les exclure ensuite de la vie sociale et les isoler.

La Charte de Bologne sur les politiques à l'égard des PME, adoptée par l'OCDE en juin 2000, consacre le rôle stratégique des organismes non gouvernementaux. Elle stipule « que soit facilitée la constitution de partenariats faisant intervenir des acteurs privés, des ONG et différents niveaux et domaines de l'administration publique dans le cadre de stratégies de développement de grappes et de réseaux d'entreprises locaux. » Les acteurs de l'économie sociale québécoise sont sollicités pour leur expertise tant au Brésil qu'en Italie et en Suède.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE que le Québec souverain reconnaisse, consolide et systématiser la contribution de l'économie sociale. Les Fonds locaux d'investissement, les Fonds de développement de l'économie sociale et ceux du Réseau investissement social du Québec pourront être bonifiés à l'aide de crédits d'impôts et de « capitaux patients »⁶.

E.6 UNE POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE L'AGRICULTURE

Au cours des dernières années, la société a été très exigeante envers les agriculteurs. On leur demande de produire, à meilleur prix, des aliments de plus grande qualité et plus diversifiés, de prendre soin de l'environnement et d'aménager le territoire québécois pour l'ensemble de la société.

En même temps, les revenus des producteurs agricoles ont chuté, la crise de la vache folle a fait son œuvre, la relève se fait rare, tandis que le système de gestion de l'offre est menacé de toutes parts. Il y a donc lieu de définir une politique agricole qui poursuive plusieurs objectifs essentiels.

QUE LES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE TRAVAILLENT EN FONCTION D'UN OBJECTIF COMMUN, SOIT CELUI DU DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX ET DURABLE DU QUÉBEC.

QUE LE QUÉBEC SOUVERAIN RECONNAISSE, CONSOLIDE ET SYSTÉMATISE LA CONTRIBUTION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE.

⁶ Des capitaux patients, c'est par exemple un prêt à long terme qui n'exige pas des rendements immédiats.

**ASSURER
AUX PRODUCTEURS
AGRICOLES DES
REVENUS STABLES ET
SUFFISANTS DE FAÇON À
ENCOURAGER LA RELÈVE
AGRICOLE ET LA
RÉGIONALISATION DE
L'IMMIGRATION.**

**ASSURER LA SÉCURITÉ
ALIMENTAIRE ET
L'ACCÈS AUX MARCHÉS
À NOS PRODUCTEURS.**

**UNE POLITIQUE
OBLIGATOIRE
D'ÉTIQUETAGE
DES ORGANISMES
GÉNÉTIQUEMENT
MODIFIÉS.**

**CONSOLIDER LE
SYSTÈME DE GESTION
DE L'OFFRE, QUI A
L'AVANTAGE D'ASSURER
UN REVENU DÉCENT
ET STABLE
AUX PRODUCTEURS.**

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE que la politique agricole du Québec souverain poursuive les objectifs suivants :

- a. assurer la sécurité et la diversité alimentaire du Québec ;
- b. assurer aux producteurs agricoles des revenus stables et suffisants de façon à encourager la relève agricole et la régionalisation de l'immigration ;
- c. préserver l'environnement.

Assurer la sécurité et la diversité alimentaire du Québec

La fonction première de l'agriculture consiste à offrir des aliments sains et diversifiés à la population. Cet impératif joue également un rôle économique, car les crises sanitaires comme l'épisode de la vache folle perturbent les marchés et coûtent cher aussi bien à l'État qu'aux producteurs agricoles.

Le Québec souverain assurera aux producteurs d'ici une protection en cas de crise sanitaire ailleurs en Amérique du Nord. Un Québec souverain n'aurait pas été touché par la crise de la vache folle de l'Alberta, par exemple.

Pour assurer la sécurité alimentaire et l'accès aux marchés à nos producteurs, le Bloc Québécois propose que le Québec souverain adopte les politiques suivantes :

- a. un système intégral de traçabilité des aliments, de la ferme jusqu'au détaillant. En plus de permettre une réaction rapide et efficace en cas de crise, un tel système assurera aux producteurs québécois l'accès aux marchés étrangers ;
- b. un soutien du gouvernement à la recherche génomique appliquée à la sécurité alimentaire, non seulement pour l'élevage québécois, mais aussi pour des fins d'exportation ;
- c. une politique obligatoire d'étiquetage des organismes génétiquement modifiés. Une telle politique permettra aux consommateurs québécois de savoir ce qu'il y a dans leur assiette et ainsi de faire un choix éclairé et libre. Elle permettra également aux producteurs d'ici d'accéder aux marchés étrangers qui exigent un tel étiquetage. Une telle politique ne peut être mise en place qu'avec une politique de traçabilité ;
- d. une politique d'appellation des produits du terroir. Une telle politique permettra aux producteurs de développer des produits de qualité intimement liés au terroir québécois et de développer une image de marque. Pour mettre en place une telle politique, il faudra permettre aux producteurs de transformer leurs produits à la ferme, en instaurant un programme d'inspection itinérant des aliments directement à la ferme.

Assurer des revenus stables et suffisants

La relève agricole québécoise est en bien piètre état. Entre 1991 et 2001, le nombre de producteurs agricoles âgés de moins de 35 ans a chuté de 52 % ! La baisse importante des revenus des producteurs agricoles n'est sans doute pas étrangère à ce problème. Une des solutions consiste tout simplement à consolider le système de gestion de l'offre, qui a l'avantage d'assurer un revenu décent et stable aux producteurs tout en minimisant les subventions.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE que le Québec souverain consolide le système de gestion de l'offre en permettant une hausse progressive des prix et qu'il étudie la possibilité d'élargir ce système à d'autres produits que le lait, les œufs et la volaille. Des quotas de production d'exception pourront être accordés aux productions artisanales, par exemple pour les fromages fins. À cette fin, le Québec souverain se retirera du Groupe de Cairns, dont les membres s'opposent au système de gestion de l'offre.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE que le Québec souverain négocie avec le Canada le maintien du marché Québec–Canada sous gestion de l'offre.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE que le Québec souverain calcule le coefficient d'auto-suffisance alimentaire du Québec, de façon à ce qu'il soit en mesure de mesurer ses progrès en la matière.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE que le Québec souverain instaure des incitatifs fiscaux favorisant le transfert intergénérationnel des fermes ainsi que des programmes de prêts avantageux pour les personnes – et notamment les immigrants – désirant acheter une ferme pour s'y établir.

Préserver l'environnement

L'agriculture peut contribuer à la qualité de l'environnement ou, à l'inverse, à sa dégradation. L'utilisation des pesticides, des engrais chimiques, d'antibiotiques dans l'élevage comptent parmi les pratiques les plus nuisibles à l'environnement.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE que le Québec souverain encourage les bonnes pratiques environnementales en agriculture en réglementant plus sévèrement l'utilisation des antibiotiques, des pesticides et des engrais. Cela ne sera possible qu'avec un nombre suffisant d'inspecteurs mais, aussi et surtout, de vétérinaires. Ceux-ci seront également nécessaires à la création d'un système intégral de traçabilité.

Pour ce faire, **LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE** que des investissements importants soient consentis à la recherche vétérinaire et agricole et que l'école vétérinaire de Saint-Hyacinthe soit dotée des moyens dignes des plus grandes écoles internationales.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE que le Québec souverain adopte un cadre réglementaire destiné à promouvoir l'agriculture biologique en créant un label biologique québécois.

E.7 UNE POLITIQUE DES PÊCHES DURABLE

Pendant des décennies, l'Islande et le Canada ont pêché, à peu de chose près, la même quantité de morues. En 1984, alertées par la chute de leurs stocks, les autorités islandaises imposent à leurs pêcheurs des plans de pêches rigoureux comprenant d'importantes réductions de quotas.

QUE LE QUÉBEC SOUVERAIN INSTAURE DES INCITATIFS FISCAUX FAVORISANT LE TRANSFERT INTERGÉNÉRATIONNEL DES FERMES AINSI QUE DES PROGRAMMES DE PRÊTS AVANTAGEUX POUR LES PERSONNES.

QUE LE QUÉBEC SOUVERAIN ENCOURAGE LES BONNES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES EN AGRICULTURE EN RÉGLEMENTANT PLUS SÉVÈREMENT L'UTILISATION DES ANTIBIOTIQUES, DES PESTICIDES ET DES ENGRAIS.

Au même moment, les politiciens fédéraux, voulant profiter de la nouvelle zone des 200 milles, font exactement le contraire et augmentent considérablement la capacité de pêche du Canada. Cela se traduira par des prises record, suivies de la chute vertigineuse des stocks de morues canadiennes au début des années 1990 et de l'imposition de moratoires complets.

Aujourd'hui, les Islandais pêchent pratiquement deux fois moins de morues qu'au début des années 1980 mais, contrairement au Canada, les stocks sont toujours en bon état. C'est l'une des industries de pêche les plus efficaces et les plus rentables au monde. Avec des exportations qui frôlent les 2 milliards de dollars par année, l'industrie de la pêche est, de très loin, la principale pourvoyeuse de richesse de l'Islande. Sur les marchés internationaux, une morue sur trois est désormais islandaise.

L'exploitation durable des ressources

Dans un Québec souverain, la gestion des pêches visera principalement à assurer une exploitation durable des ressources biologiques marines. Les éléments essentiels d'une telle pratique sont les suivants :

- a. les connaissances de base en gestion des pêcheries (connaissances des stocks de poissons, leur abondance, leur composition, leur croissance et leur répartition géographique);
- b. la réglementation des activités de pêche;
- c. la mise en œuvre de cette réglementation.

Dans le domaine de la science des pêcheries, les défis majeurs sont liés à l'amélioration des méthodes actuelles d'estimation de l'abondance des stocks de poisson et à une meilleure compréhension de l'influence des changements climatiques sur les ressources biologiques marines.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE qu'un Québec souverain investisse dans la science des pêcheries de façon à mieux connaître les stocks et les facteurs environnementaux susceptibles d'avoir un impact sur la ressource.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE de favoriser le développement du potentiel commercial de certaines espèces non exploitées et de développer fortement une aquaculture durable misant, entre autres, sur l'élevage en bassin de poissons herbivores.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE de maximiser les retombées des activités de recherches pratiquées au Québec⁷.

⁷ Le secteur des biotechnologies marines pourrait créer dans la région de l'est du Québec 350 emplois d'ici 10 ans. Une vingtaine d'entreprises pourrait investir 150 millions \$, selon le plan d'action en biotechnologies marines préparé dans le cadre du projet Accord des sciences de la mer.

**ASSURER UNE
EXPLOITATION DURABLE
DES RESSOURCES
BIOLOGIQUES MARINES.**

**QU'UN QUÉBEC
SOUVERAIN INVESTISSE
DANS LA SCIENCE
DES PÊCHERIES DE
FAÇON À MIEUX
CONNAÎTRE LES STOCKS
ET LES FACTEURS
ENVIRONNEMENTAUX
SUSCEPTIBLES D'AVOIR
UN IMPACT SUR
LA RESSOURCE.**

Dans le domaine de la réglementation des pêcheries, le principal défi consiste à fixer les quotas de prises à des niveaux correspondant à l'approche de précaution. L'une des conditions fondamentales préalables pour y parvenir est que les connaissances nécessaires soient suffisamment bien établies pour donner des résultats fiables qui puissent constituer la base d'avis scientifiques autorisés. L'expérience canadienne a aussi démontré qu'il est impératif de réduire au minimum l'influence du politique dans la réglementation des pêcheries.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE de confier à un « commissaire de la ressource » indépendant le mandat d'assurer la gestion des stocks en tenant d'abord compte de la pérennité de la ressource. Les plans de pêches devraient être pluriannuels et annoncés plusieurs semaines avant le début de la saison des pêches.

Lors de la mise en œuvre de la réglementation des pêcheries, le problème majeur consiste à améliorer le respect des règles adoptées.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE que le Québec souverain crée un plan de transition pour supporter les individus et les communautés touchés par la diminution des quotas et qu'il mette en place un programme de rachat de permis tout en étudiant la faisabilité d'annuler les permis de pêche au poisson de fond qui ne seraient plus utilisés depuis au moins deux campagnes de pêche.

**CONFIER À
UN « COMMISSAIRE
DE LA RESSOURCE »
INDÉPENDANT
LE MANDAT D'ASSURER
LA GESTION DES STOCKS
EN TENANT
D'ABORD COMPTE
DE LA PÉRENNITÉ
DE LA RESSOURCE.**

**LE QUÉBEC SOUVERAIN
DISPOSERA
DES CAPACITÉS
INTERNATIONALES QUI
SONT L'APANAGE DES
PAYS SOUVERAINS.**

**LA PRÉSENCE DU
QUÉBEC SOUVERAIN
SUR LA SCÈNE
INTERNATIONALE ET AU
SEIN DES FORUMS
INTERNATIONAUX
PERMETTRA
DE PROMOUVOIR ET DE
DÉFENDRE LES VALEURS
ET LES INTÉRÊTS DE LA
NATION QUÉBÉCOISE.**

**QUE LA POLITIQUE
ÉTRANGÈRE DU QUÉBEC
SOIT ORIENTÉE VERS
LA POURSUITE DE TROIS
GRANDS OBJECTIFS :
L'IDENTITÉ,
LE MULTILATÉRALISME
ET LA PROSPÉRITÉ ET
LE DÉVELOPPEMENT.**

F. LA POLITIQUE INTERNATIONALE DU QUÉBEC

Le Québec est très ouvert sur le monde. Ses réussites sur la scène internationale sont nombreuses aussi bien aux plans économique, que culturel, scientifique ou sportif. Le Québec actuel ne peut malheureusement pas compter sur une politique étrangère québécoise mise en œuvre par un appareil diplomatique au service des valeurs et des intérêts du Québec.

F.1 Un partenariat avec le Canada

Le Québec souverain disposera des capacités internationales qui sont l'apanage des pays souverains. Il pourra établir de nouveaux partenariats avec les autres pays et intégrer, voire susciter de nouvelles alliances.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE que le premier partenariat du Québec soit celui qu'il conclura, à la suite de négociations, avec le Canada. Le Bloc Québécois souhaite que ce soit un partenariat privilégié qui tienne compte de la géographie, de l'économie et de l'histoire commune du Québec et du Canada.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE également que le Québec souverain et le Canada reprennent à leur compte des traités et des ententes de coopération conclus entre le Canada et les États-Unis.

La présence du Québec souverain sur la scène internationale et au sein des forums internationaux permettra de promouvoir et de défendre les valeurs et les intérêts de la nation québécoise. Elle permettra également aux Québécoises et aux Québécois de participer pleinement à la construction du monde dans lequel ils vivent.

Les décisions qui se prennent dans les forums internationaux, les discussions et les ententes qui se multiplient entre pays et les événements qui se produisent à l'étranger ont des impacts directs dans nos vies. Les pays démocratiques ont intérêt à évoluer dans un monde gouverné par le droit, la résolution pacifique des conflits, la coopération internationale et la solidarité.

À cet effet, ils participent au concert des nations, créent des alliances, mettent des idées de l'avant et tentent de les faire progresser. Tout cela en fonction de leurs aspirations, de leur vision du monde, du rôle qu'ils veulent y jouer et des intérêts qu'ils y défendent. C'est ce que l'on appelle une politique étrangère.

F.2 La politique étrangère du Québec

Le Bloc Québécois propose que la politique étrangère du Québec soit orientée vers la poursuite de trois grands objectifs : l'identité, le multilatéralisme et la prospérité et le développement.

L'identité

Le Québec a une identité qui lui est propre et à laquelle les Québécoises et les Québécois tiennent. Nation francophone, marquée par la France et l'Europe dans sa culture, par l'Amérique dans la géographie, l'économie et le mode de vie, par le Canada au fil d'années de cohabitation, par ses rapports avec les nations autochtones et par l'apport des nouveaux arrivants, le Québec a une dynamique qui lui est propre.

La politique étrangère du Québec devra permettre au Québec de préserver son identité, d'évoluer et de progresser tout en demeurant lui-même.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE que la promotion et la protection de la différence québécoise soit l'un des objectifs de sa politique étrangère.

Plus spécifiquement, **LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE** que la politique étrangère québécoise vise à :

- a. promouvoir la culture québécoise à l'étranger ;
- b. permettre au Québec souverain de jouer un rôle de leadership au sein de la francophonie ;
- c. promouvoir et défendre la diversité culturelle ;
- d. intensifier ses rapports avec les pays des Amériques ;
- e. défendre le modèle québécois de développement, notamment dans les forums commerciaux ;
- f. promouvoir le respect des droits de la personne.

Le multilatéralisme

La promotion du multilatéralisme – y compris le renforcement des institutions internationales – doit être un axe stratégique majeur de la politique étrangère québécoise. En effet, le multilatéralisme est à la fois d'un intérêt vital pour le Québec et une valeur importante pour les Québécoises et les Québécois.

Le multilatéralisme est dans l'intérêt du Québec, parce que ce n'est qu'en contexte multilatéral que les pays qui ne sont pas des grandes puissances (comme le Canada ou le Québec souverain) peuvent avoir une voix au chapitre dans les affaires internationales.

Certains se plaisent à réduire le Québec en disant qu'il ne sera qu'un joueur mineur dans les institutions internationales. Il est clair que le Québec n'est pas les États-Unis. Cependant, comme 18^{ième} pays au monde par la taille, parmi les 20 premières économies au monde, 16^{ième} au monde quant à la richesse de sa population, le Québec souverain ne sera pas un joueur mineur.

Plusieurs pays de taille comparable au Québec jouent un rôle enviable dans le monde. Pensons à la Suisse, gardienne des Conventions de Genève et du droit international humanitaire, au Danemark, dont l'effort dans l'aide au développement est le plus important au monde et l'un des plus efficaces ou à la Suède dont les diplomates sont reconnus mondialement dans la médiation et la résolution des conflits.

**LA POLITIQUE
ÉTRANGÈRE DU QUÉBEC
DEVRA PERMETTRE AU
QUÉBEC DE PRÉSERVER
SON IDENTITÉ,
D'ÉVOLUER ET DE
PROGRESSER TOUT EN
DEMEURANT LUI-MÊME.**

**LA PROMOTION
DU MULTILATÉRALISME
– Y COMPRIS
LE RENFORCEMENT
DES INSTITUTIONS
INTERNATIONALES –
DOIT ÊTRE UN AXE
STRATÉGIQUE MAJEUR
DE LA POLITIQUE
ÉTRANGÈRE
QUÉBÉCOISE.**

**QUE LE QUÉBEC
SOUVERAIN SE FASSE
LE PROMOTEUR, AU
SEIN DES INSTITUTIONS
MULTILATÉRALES, DES
GRANDS PRINCIPES
QUI ONT MENÉ
À LEUR CRÉATION.**

**CETTE OUVERTURE
AU MONDE EXPLIQUE
EN BONNE PARTIE
L'ACCROISSEMENT
REMARQUABLE
DE NOTRE NIVEAU
DE VIE DEPUIS
DEUX GÉNÉRATIONS.**

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE que le Québec souverain concentre son action internationale dans certains lieux et créneaux qui sont importants dans l'atteinte des objectifs de sa politique étrangère et où il pourra jouer un rôle utile au sein de la communauté internationale.

Le multilatéralisme comme valeur, parce qu'il repose sur les grandes valeurs universelles auxquelles les Québécoises et les Québécois souscrivent avec ardeur : solidarité internationale, égalité des peuples, résolution pacifique des conflits, dialogue respectueux entre les cultures, respect des droits des personnes et des peuples, primauté du droit sur la force.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE que le Québec souverain se fasse le promoteur, au sein des institutions multilatérales et, particulièrement, du système des Nations Unies, des grands principes qui ont mené à leur création.

Prospérité et développement

Le Québec est une terre prospère et développée. Se situant au nombre des nations les plus commerçantes au monde, le Québec exporte 57 % de ce qu'il produit. En revanche, le Québec est sensible aux effets d'une mondialisation débridée trop souvent synonyme de nivellement par le bas, d'exploitation et de pratiques peu propices au développement durable.

La présence du Québec au Forum économique de Davos, aussi bien qu'au Forum social de Porto Allegre, illustre bien ce double objectif. Si, au départ, Porto Allegre répondait à Davos, c'est maintenant Davos qui répond à Porto Allegre. Ce dialogue nécessaire et fructueux entre l'économique et le social correspond bien aux aspirations du Québec face à la mondialisation.

Le Bloc Québécois propose que la présence internationale du Québec vise à :

- a.** assurer l'accès du Québec aux marchés mondiaux par la conclusion d'accords commerciaux ;
- b.** favoriser les exportations québécoises et l'investissement étranger, notamment par la promotion des atouts du Québec par les ambassades, les consulats et les délégations commerciales à l'étranger ;
- c.** participer à la réforme des institutions financières internationales pour qu'elles contribuent à enrayer la pauvreté qui afflige plusieurs régions du monde. Un tel développement ne peut être que profitable à une nation commerçante comme le Québec ;
- d.** ce que le Québec souverain soit un des promoteurs d'une modification de la Charte du FMI et de la Banque mondiale pour qu'elles incluent la promotion des droits humains dans leur mission ;
- e.** contribuer à enrayer les dérives de la mondialisation qui maintiennent des pans entiers de l'humanité dans la pauvreté et exercent des pressions énormes sur l'économie québécoise.

F.3 LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU QUÉBEC

À partir du moment où il appartiendra au club des pays souverains, le Québec sera appelé à établir des relations avec les autres pays, à entretenir des rapports privilégiés avec certains d'entre eux et à forger des alliances autour d'enjeux qui lui sont importants. Ces relations devront contribuer à l'atteinte des objectifs fixés par sa politique étrangère.

Relations bilatérales

Dans l'établissement de ses relations bilatérales avec les autres pays, **LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE** que le Québec adopte les priorités d'action suivantes :

dans ses relations avec les États-Unis et le Mexique :

- a. en matière de commerce, le maintien du libre-échange dans le cadre de l'ALENA;
- b. en matière de sécurité continentale, l'établissement de relations étroites avec les États-Unis et le Mexique. L'objectif serait l'établissement d'une « zone de confiance » nord-américaine à l'intérieur de laquelle les deux pays reconnaîtraient la valeur des mesures prises par l'autre, ce qui aura pour effet de limiter les mouvements de crispation pouvant entraîner la fermeture des frontières et la fluidité du commerce;
- c. la concentration des efforts diplomatiques du Québec avec la région du nord-est et du centre des États-Unis⁸;
- d. la mise en place d'un réseau diplomatique parlementaire québécois à Washington auprès des élus américains, notamment pour la défense des intérêts commerciaux du Québec;
- e. la création d'un Fonds de développement social des Amériques.

la négociation d'un Traité de libre-échange avec l'Union européenne;

l'intensification des discussions en matière de coopération environnementale avec les autres pays nordiques;

à la suite de la création, sur le territoire québécois, d'un Institut monétaire des Amériques, l'entrée en discussion avec le Canada, les États-Unis et le Mexique pour améliorer l'ALÉNA et évaluer la possibilité et la pertinence de mettre en place une monnaie commune des Amériques;

l'intensification des relations avec les pays de l'hémisphère américain, notamment ceux qui constituent, avec nous, l'Amérique latine.

Relations multilatérales

Le Québec demeurera membre des grandes institutions internationales au sein desquelles le Canada parle en son nom actuellement.

LE QUÉBEC SERA APPELÉ À ÉTABLIR DES RELATIONS AVEC LES AUTRES PAYS, À ENTRETENIR DES RAPPORTS PRIVILÉGIÉS AVEC CERTAINS D'ENTRE EUX ET À FORGER DES ALLIANCES AUTOUR D'ENJEUX QUI LUI SONT IMPORTANTS.

À LA SUITE DE LA CRÉATION, SUR LE TERRITOIRE QUÉBÉCOIS, D'UN INSTITUT MONÉTAIRE DES AMÉRIQUES, L'ENTRÉE EN DISCUSSION AVEC LE CANADA, LES ÉTATS-UNIS ET LE MEXIQUE POUR AMÉLIORER L'ALÉNA ET ÉVALUER LA POSSIBILITÉ ET LA PERTINENCE DE METTRE EN PLACE UNE MONNAIE COMMUNE DES AMÉRIQUES.

⁸ Ce qui ne signifie pas l'exclusion d'autres régions.

**LE QUÉBEC DEVRA
INTENSIFIER
SON ACTION AU SEIN
DE LA FRANCOPHONIE
ET ÊTRE DAVANTAGE
PRÉSENT
DANS L'ESPACE
FRANCOPHONE.**

Le Québec adhérera, par succession d'État, aux grands traités internationaux auxquels le Canada est partie, de même qu'à d'autres que le Canada a refusé de ratifier, comme par exemple le Protocole de Carthagène sur la diversité biologique⁹, les traités de l'OIT sur les droits fondamentaux du travail ou les traités sur l'immatriculation des navires permettant de lutter contre l'utilisation des pavillons de complaisance.

Le Québec devra intensifier son action au sein de la Francophonie et être davantage présent dans l'espace francophone.

Le Québec devra, au sein des institutions financières internationales, contribuer aux réformes permettant de lutter contre la pauvreté. Sa contribution financière devra être concentrée sur certaines régions géographiques qui revêtent un intérêt particulier pour le Québec, comme l'Amérique latine, l'Afrique francophone et le Maghreb.

Le Québec luttera au sein des forums multilatéraux contre les pires pratiques de la mondialisation.

**LE QUÉBEC
DÉVELOPPE DES
CRÉNEAUX
D'EXCELLENCE OÙ IL
POURRA JOUIR
D'UNE RÉPUTATION
INTERNATIONALE ET
JOUER UN RÔLE UTILE.**

Le Québec développera des créneaux d'excellence où il pourra jouir d'une réputation internationale et jouer un rôle utile. Dans plusieurs domaines, le Québec jouit déjà d'un intérêt et d'une expertise évidents. Citons en exemple les droits des peuples, la médiation et la concertation, l'alimentation en électricité ou en eau, la dépollution, le droit du travail, le développement d'institutions coopératives ou le système électoral et son mode de financement.

La population québécoise est une des plus polyglottes des Amériques. Le Québec souverain pourra profiter des connaissances des communautés culturelles dans l'élaboration des divers aspects de sa politique étrangère.

**LA PARTICIPATION
ACTIVE DU QUÉBEC
SOUVERAIN
À L'ADOPTION
D'UNE DÉCLARATION
SUR LES DROITS
DES PEUPLES
AUTOCHTONES PAR
LES NATIONS-UNIES.**

Le Bloc Québécois propose que le Québec souverain développe une politique de soutien aux nations autochtones comprenant les éléments suivants :

- a. un soutien financier aux nations autochtones leur permettant d'établir des relations soutenues avec les nations autochtones du Canada, des Amériques et du monde ;
- b. la participation active du Québec souverain à l'adoption d'une Déclaration sur les droits des peuples autochtones par les Nations-Unies ;
- c. la création, en partenariat avec les nations autochtones, d'un secrétariat pour le développement des régions nordiques et des relations avec le Canada (Nunavut), les États-Unis (Alaska), le Groenland, les pays scandinaves et la Russie.

La démocratisation dans l'établissement et la pratique de la politique étrangère
Au Canada, les affaires étrangères sont l'apanage exclusif du gouvernement qui peut exercer tous les pouvoirs sans contrôle parlementaire et sans participation de la société civile. Cette façon de faire ne convient pas du tout au Québec, société de dialogue et de concertation.

⁹ Alors que le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique est situé à Montréal.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE que le Québec souverain démocratise la pratique des affaires étrangères.

Plus spécifiquement, le Bloc Québécois propose :

- a. que les traités internationaux soient soumis pour approbation à l'Assemblée nationale et, dans certains cas, fassent l'objet d'une consultation populaire ;
- b. que l'Assemblée nationale autorise tout envoi de troupes québécoises à l'étranger, incluant les contingents civils œuvrant à la reconstruction ;
- c. que, en application du modèle québécois de concertation, soient constituées des tables rondes permanentes avec la société civile sur les questions d'affaires étrangères, de sécurité et de développement international ;
- d. que le gouvernement crée un Observatoire de la mondialisation et suscite la création d'un réseau international d'Observatoires qui pourrait, fort de l'expérience acquise par les différents pays, permettre au Québec de mieux réagir face aux défis auxquels il est confronté.

F.4 POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE COOPÉRATION INTERNATIONALE

Plutôt qu'une politique de défense au sens strict, **LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE** que le Québec souverain se dote d'une politique de sécurité et de coopération internationale fidèle à sa politique étrangère. En voici les principes fondateurs.

Le multilatéralisme comme instrument privilégié de sécurité collective et de coopération internationale

En matière de sécurité et de coopération internationale, le Bloc Québécois propose que le Québec souverain privilégie les actions multilatérales plutôt que les gestes unilatéraux ou bilatéraux, sans les exclure de façon absolue.

L'équilibre entre la sécurité et la liberté

Le Québec souverain participera aux efforts continentaux visant à la création d'une « zone de confiance » continentale, de façon à prévenir les actes de terrorisme et les activités criminelles, tout en assurant la fluidité des échanges. Ces préoccupations sécuritaires devront respecter l'équilibre nécessaire entre la sécurité et la liberté.

L'équilibre entre la force et la coopération internationale

Le Bloc Québécois considère que la construction d'un monde plus sûr, plus juste et plus prospère passe autant par les mesures de sécurité que par la coopération internationale. Il propose que le Québec souverain rééquilibre – par rapport à ce qui se fait actuellement au Canada – les efforts financiers consacrés à la défense en faveur de l'aide internationale.

Défense

Le Bloc Québécois considère que la sécurité et l'aide internationale constituent deux instruments qui doivent être intégrés de façon cohérente à la politique étrangère du Québec et à sa mise en œuvre.

**LE BLOC QUÉBÉCOIS
PROPOSE QUE LE
QUÉBEC SOUVERAIN
DÉMOCRATISE
LA PRATIQUE DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES.**

**LE BLOC QUÉBÉCOIS
CONSIDÈRE QUE
LA CONSTRUCTION
D'UN MONDE PLUS SÛR,
PLUS JUSTE ET PLUS
PROSPÈRE PASSE
AUTANT PAR
LES MESURES
DE SÉCURITÉ QUE
PAR LA COOPÉRATION
INTERNATIONALE.**

**LE QUÉBEC SOUVERAIN,
S'IL VEUT PARTICIPER
AUX INSTITUTIONS
ET AUX ACTIONS
INTERNATIONALES DE
SÉCURITÉ COLLECTIVE,
DEVRA DISPOSER
DE FORCES ARMÉES
PROFESSIONNELLES
COMPOSÉES DE SOLDATS
DE MÉTIER.**

**ASSURER LA SÉCURITÉ
DU TERRITOIRE EN CAS
DE CRISE ET À REMPLIR
LES MISSIONS
DE MAINTIEN DE LA PAIX
DE L'ONU.**

**LA SURVEILLANCE DE
L'ESPACE AÉRIEN
QUÉBÉCOIS.**

NORAD

Le Bloc Québécois considère que le Québec souverain doit participer au NORAD, de façon à prendre lui-même en charge la surveillance de l'espace aérien québécois.

Le projet de bouclier antimissile

Le Bloc Québécois considère que le Québec souverain ne doit pas participer au projet de bouclier antimissile américain.

Une armée québécoise

Le Québec souverain, s'il veut participer aux institutions et aux actions internationales de sécurité collective, devra disposer de forces armées professionnelles composées de soldats de métier.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE que le Quartier général des Forces armées québécoises soit situé à l'actuelle Base militaire de Saint-Jean-sur-Richelieu.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE que ses forces armées soient modestes mais suffisamment importantes pour lui permettre d'assumer ses responsabilités internationales au sein de l'ONU et de l'OTAN, deux piliers de la sécurité collective.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE que les membres des forces armées soient recrutés sur une base volontaire.

Les responsabilités de l'armée québécoise seront les suivantes : protection du territoire; missions de sauvetage et de soutien en cas de crise; missions de maintien de la paix et de reconstruction sous l'égide des Nations Unies et/ou de l'OTAN.

L'armée de terre

Le mandat de l'armée de terre consiste essentiellement à assurer la sécurité du territoire en cas de crise et à remplir les missions de maintien de la paix de l'ONU auxquelles le Québec souverain sera appelé à participer.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE que la base de Valcartier demeure la base principale de l'armée de terre.

L'aviation

Le mandat de l'aviation est la surveillance de l'espace aérien québécois et, accessoirement, la participation à des missions internationales sous l'égide de l'ONU.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE que le Québec souverain conserve les installations de Bagotville comme base aérienne.

Une marine adaptée aux besoins du Québec souverain

Le Québec souverain n'aura pas besoin de navires de guerre ou de sous-marins pour contrôler ses eaux territoriales. Le mandat de la marine sera la surveillance du territoire et les opérations de sauvetage.

Le Québec souverain devra se doter d'équipements conformes aux objectifs de sa politique étrangère. Le Bloc Québécois propose que le Québec fasse construire des bateaux multifonctions (small ships) dans ses chantiers maritimes.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE que le Québec souverain remplace la marine par une Garde côtière dont les installations seront concentrées à Québec, dans les installations actuelles de la Garde côtière canadienne.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE que le Québec souverain construise des installations complémentaires pour la Garde côtière du Québec à Gaspé, qui pourra recevoir une partie des navires et des équipages.

Un collège militaire

Le Québec souverain aura besoin d'une école pour former les officiers de l'armée québécoise.

Le Bloc Québécois suggère que cette école réintègre les installations de l'ancien Collège militaire de Saint-Jean.

Une force québécoise d'aide à la reconstruction

Les missions de maintien de la paix ont pour fonction de maintenir la paix et l'ordre à la suite d'un conflit armé. Le maintien durable de la paix nécessite également des efforts importants de reconstruction des infrastructures et des institutions. La phase de reconstruction amène le personnel militaire et civil à travailler étroitement ensemble.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE que le Québec souverain crée une force de maintien de la paix et de reconstruction intégrée.

Pour ce faire, le Québec pourra se doter d'un Institut québécois d'aide à la reconstruction, composé d'experts gouvernementaux et du secteur privé, misant également sur l'expertise développée par des militaires québécois. Cet Institut pourra intégrer les installations de l'ancien Collège militaire de Saint-Jean.

Rééquilibrer les efforts

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE que l'équilibre entre les dépenses affectées à la défense et à l'aide étrangère soit progressivement ramené à de plus justes proportions. Actuellement, le Canada dépense quatre fois plus pour la défense que pour l'aide internationale. À titre de comparaison, les États-Unis ont un ratio de 28 pour 1, tandis que le Danemark a un ratio de 1,5 pour 1.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE que, dans un premier temps, cette proportion soit ramenée à un ratio de 3 pour 1¹⁰. Ce rééquilibrage permettra la création de la Force québécoise de maintien de la paix et de reconstruction.

**LE MANDAT DE
LA MARINE SERA
LA SURVEILLANCE
DU TERRITOIRE ET
LES OPÉRATIONS
DE SAUVETAGE.**

**LE QUÉBEC POURRA SE
DOTER D'UN INSTITUT
QUÉBÉCOIS D'AIDE À
LA RECONSTRUCTION,
COMPOSÉ D'EXPERTS
GOUVERNEMENTAUX
ET DU SECTEUR PRIVÉ,
MISANT ÉGALEMENT
SUR L'EXPERTISE
DÉVELOPPÉE PAR DES
MILITAIRES QUÉBÉCOIS.**

L'aide internationale du Québec souverain

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE que le Québec souverain se donne pour objectif de consacrer 0,7 % de son PIB à l'aide internationale, non pas seulement sur la base de valeurs humanistes universelles partagées par une grande majorité de Québécoises et de Québécois, mais aussi parce que la pauvreté et l'injustice constituent des obstacles majeurs à la prospérité économique et à la sécurité. Le Bloc Québécois considère que la solidarité internationale sert ses intérêts fondamentaux.

La mise en œuvre de la politique québécoise de coopération internationale devrait être fondée sur les principes suivants :

**LE QUÉBEC SOUVERAIN
PRIVILÉGIERA L'AIDE
MULTILATÉRALE À LONG
TERME, BEAUCOUP PLUS
EFFICACE QUE L'AIDE
BILATÉRALE.**

- a.** le Québec créera une Agence québécoise de développement international ;
- b.** l'aide internationale du Québec souverain sera concentrée géographiquement dans les pays d'Afrique francophone et des Amériques. Cette concentration permettra au Québec d'accroître son influence et l'efficacité de son aide ;
- c.** le Québec souverain privilégiera l'aide multilatérale à long terme, beaucoup plus efficace que l'aide bilatérale ;
- d.** le Québec souverain pourra concentrer son aide bilatérale auprès d'un nombre restreint de pays, par exemple avec Haïti, de façon à établir des liens durables de confiance, d'approfondir continuellement les connaissances mutuelles et de pouvoir mesurer les résultats obtenus. Cette forme d'aide bilatérale constitue en fait un véritable partenariat ;
- e.** le Québec concentrera ses efforts de coopération dans certains domaines où il possède une expertise particulière, comme par exemple la reconstruction, l'éducation, l'accès à l'eau potable, l'énergie, l'agriculture, la création de coopératives ou la création d'institutions démocratiques.

¹⁰ Les deux postes de dépenses ne peuvent être comparés sur une base égale, puisque la défense comporte aussi une fonction interne (protection du territoire, opération de sauvetage) qui est en fait prépondérante.

G. LES PREMIERS PEUPLES DANS UN QUÉBEC SOUVERAIN

« La rencontre historique qui a eu lieu en 1534 a été compromise parce qu'elle était établie sur un rapport de force ; elle doit se concrétiser maintenant dans un contexte de justice, d'équité et de respect mutuel. Nos solitudes sont devenues intolérables et les Québécois et les Autochtones doivent jeter les bases d'un équilibre social sur lequel bâtir une véritable alliance. » (Paragraphe tiré du manifeste du Forum paritaire Québécois-Autochtones). La position du Bloc Québécois doit évidemment prendre racine de la résolution de l'Assemblée nationale du Québec, le 20 mars 1985, intitulée: « Motion portant sur la reconnaissance des droits autochtones. »

Elle reconnaît clairement les droits collectifs de ces derniers. Elle peut aussi s'inspirer des 15 principes mis de l'avant en 1983 par le premier ministre René Lévesque, fondateur du Parti Québécois. Ces grands principes sont :

- a. le droit à l'autonomie au sein du Québec ;
- b. le droit à leur culture, à leur langue et à leurs traditions ;
- c. le droit de posséder et de contrôler des terres ;
- d. le droit de chasser, de pêcher, de piéger, de récolter et de participer à la gestion des ressources fauniques ;
- e. le droit de participer au développement économique et d'en bénéficier.

LE BLOC QUÉBÉCOIS PROPOSE que le Québec souverain s'imprègne des principes suivants :

- les nations autochtones constituent un des peuples fondateurs du nouveau Québec à imaginer ;
- de ce fait, le Bloc Québécois propose que la future constitution d'un Québec souverain reconnaisse le droit à l'autodétermination des peuples autochtones vivant au Québec. Ce principe s'articule autour de la reconnaissance de leurs droits collectifs et individuels, de l'exercice de leur droit à l'autonomie gouvernementale, de la reconnaissance de leurs droits territoriaux et d'un partenariat permettant le développement futur des territoires ancestraux ;
- il affirme que, dans ce cas, des impératifs géographiques et la sagesse politique impliquent une nécessaire association. Il s'engage à défendre ce droit à l'autodétermination, mais surtout à promouvoir cette association ;
- il favorise la reconnaissance des nations autochtones comme peuples distincts ayant droit à leur culture, à leur langue, à leurs coutumes et à leurs traditions. Il leur accorde aussi celui d'orienter elles-mêmes le développement de cette identité propre ;
- dans un Québec souverain, les nations autochtones pourront y contrôler leurs institutions et progresser selon leurs propres choix de société tout en travaillant avec la nation québécoise à développer le Québec ;

LES QUÉBÉCOIS ET LES AUTOCHTONES DOIVENT JETER LES BASES D'UN ÉQUILIBRE SOCIAL SUR LEQUEL BÂTIR UNE VÉRITABLE ALLIANCE.

LES NATIONS AUTOCHTONES CONSTITUENT UN DES PEUPLES FONDATEURS DU NOUVEAU QUÉBEC À IMAGINER.

DANS UN QUÉBEC SOUVERAIN, LES NATIONS AUTOCHTONES POURRONT Y CONTRÔLER LEURS INSTITUTIONS ET PROGRESSER SELON LEURS PROPRES CHOIX DE SOCIÉTÉ.

**LES NATIONS
AUTOCHTONES DEVRONT
PARTICIPER AVEC
LA NATION QUÉBÉCOISE
À LA PRÉPARATION ET
À LA RATIFICATION DE
LA CONSTITUTION D'UN
QUÉBEC SOUVERAIN.**

**LA CONSTITUTION
D'UN QUÉBEC
SOUVERAIN PRÉVOIRA
LA MISE EN PLACE
DES GOUVERNEMENTS
AUTOCHTONES,
AUTONOMES ET
RESPONSABLES.**

**L'ÉTAT DU QUÉBEC
DEVRA RECONNAÎTRE
DANS SA CONSTITUTION
QUE LES AUTOCHTONES
DU QUÉBEC ONT
UN LIEN PRIVILÉGIÉ
AVEC LA TERRE.**

- le Bloc Québécois reconnaît les Métis au même titre qu'il le fait pour les Autochtones ;
- il reconnaît que les droits existants de chaque peuple autochtone incluent les droits territoriaux à définir avec certitude et un droit inhérent à l'autonomie politique dont l'application doit être arrêtée dans des ententes négociées ;
- les nations autochtones devront participer avec la nation québécoise à la préparation et à la ratification de la constitution d'un Québec souverain ;
- la reconnaissance claire des droits collectifs des Autochtones dans la nouvelle constitution d'un Québec souverain éliminera toute tentative de vouloir éteindre les droits de Premiers occupants. Toutes les ententes futures encadrant la nouvelle relation entre le Québec et les nations autochtones se fonderont sur la reconnaissance de ces droits ancestraux ;
- la constitution d'un Québec souverain prévoira la mise en place des gouvernements autochtones, autonomes et responsables, sur des territoires qu'ils possèdent actuellement ou qui leur auront été rétrocédés à la suite de négociations ;
- les ententes d'autonomie gouvernementale seront constitutionnalisées et évolutives ;
- ces dernières détermineront les pouvoirs reconnus à ces gouvernements tels que, entre autres, la définition de leur code de citoyenneté, l'éducation, la langue et la culture autochtones, la santé, la gestion de l'environnement et des ressources, les travaux publics, le développement économique, le financement des gouvernements autonomes et les régimes fiscaux. L'étendue des compétences de chaque gouvernement autochtone et son exercice pourront varier d'une nation à l'autre. Le Québec modifiera ses lois en conséquence pour permettre la mise en œuvre des ententes ;
- le processus d'accès à l'autonomie politique supposera la mise en place de gouvernements autonomes et responsables. Ces gouvernements pourront prendre des mesures particulières, inspirées du droit international et des déclarations de l'Organisation des nations unies, pour protéger les caractéristiques ethniques de leurs composantes ;
- l'État du Québec devra reconnaître dans sa constitution que les Autochtones du Québec ont un lien privilégié avec la terre. Cette reconnaissance claire permettra à ces nations d'exercer leurs activités traditionnelles de chasse, de pêche et de piégeage sur de vastes territoires exploités, dans certains cas, par d'autres utilisateurs. Selon des modalités à déterminer, le gouvernement du Québec associera les nations autochtones à l'aménagement et à la gestion des territoires où elles exercent leurs activités traditionnelles ;
- l'État du Québec mettra sur pied un mécanisme paritaire québécois-autochtone ayant la légitimité requise pour exercer la vigilance nécessaire à l'égard des négociations. Ce mécanisme paritaire accompagnerait les parties dans les négociations pour régler

leurs litiges. Il s'assurera de l'observation de l'application des ententes entre toutes les parties concernées ;

- la constitution d'un Québec souverain reconnaîtra les droits ancestraux, ou issus de traités, comme le fait actuellement l'article 35(1) de la Constitution du Canada. Elle devra s'engager à respecter les droits existants des Autochtones du Québec. Enfin, elle prendra à sa charge toutes les obligations précédemment assumées par le Canada à leur égard jusqu'à ce que ces droits et obligations soient, le cas échéant, modifiés par des ententes ;
- le fait qu'il existe déjà des relations entre les Amérindiens du Québec et ceux de l'extérieur du Québec amène le Bloc Québécois à souhaiter le maintien et même le développement de ces rapports de coopération ;
- le Québec doit favoriser le français comme langue d'échange. Il prendra tous les moyens nécessaires pour que se développe l'usage des langues autochtones et pour que les cultures de ces nations s'épanouissent. La société québécoise favorisera la diffusion de ces langues et la connaissance de ces cultures riches d'histoire ;
- que le français soit imposé comme langue seconde dans toutes les écoles où le français n'est pas enseigné comme langue première ;
- un Québec souverain prônera la signature d'un traité de coexistence entre les Québécois et les Autochtones. Ce traité aura une valeur supérieure aux lois d'application générale du Québec et chapeautera les relations entre les peuples qui y vivent.

**LA CONSTITUTION D'UN
QUÉBEC SOUVERAIN
RECONNAÎTRA LES
DROITS ANCESTRAUX.**

**LE BLOC QUÉBÉCOIS
PROPOSE QUE LE
FRANÇAIS SOIT IMPOSÉ
COMME LANGUE
SECONDE DANS TOUTES
LES ÉCOLES OÙ LE
FRANÇAIS N'EST PAS
ENSEIGNÉ COMME
LANGUE PREMIÈRE.**

CONCLUSION

Ces quelques propositions sont loin de couvrir l'ensemble des activités d'un pays souverain. Elles démontrent, cependant, que le Québec souverain ouvrira à la nation québécoise des horizons que le Québec actuel, cantonné dans ses limites canadiennes, ne peut offrir.

Penser le Québec souverain, c'est imaginer le Québec de demain. Cet exercice est nécessaire à qui veut bien entreprendre une réflexion féconde.

Mais s'il s'agit d'imaginer le Québec de demain, le faire dans le contexte de la souveraineté n'est pas du domaine du rêve. Car la réalité nous oblige à constater que ce sont les pays souverains qui façonnent notre monde. La réalité du Québec actuel, c'est qu'à bien des égards, le Canada façonne la vie des Québécoises et des Québécois, trop souvent envers et contre leurs valeurs et leurs aspirations. Et cela se fait toujours en niant l'existence même de la nation québécoise et de sa différence.

Le Bloc Québécois invite donc les Québécoises et les Québécois de toutes les régions et de toutes origines, à aller de l'avant et à imaginer ensemble le Québec de demain, en toute confiance, avec enthousiasme et détermination.



www.blocquebecois.org